

# C lombiculture



TOULOUSE - PH Bleu de Gascogne - Prop. et Photo Ripaldi

**N° 74 JUILLET 1991**

Revue Bimestrielle

# le mot de la rédaction

Voici un numéro que tous les lecteurs vont apprécier. Le document réalisé par Maurice BRAULT, Juge Pigeons, qui apprécie Colombiculture, va vous permettre de retrouver en quelques secondes les articles qui vous intéressent. Vous apprécierez le travail réalisé par notre ami.

Ce regard sur l'ensemble des numéros nous montre que la revue se renouvelle sans cesse.

Il nous reste quelques exemplaires de certains numéros. Nous pourrions vous en expédier (selon les stocks disponibles) au prix de 15 F pièce. Si un article que vous n'avez pas vu vous intéresse, nous pouvons vous en expédier la photocopie à 1 F la page + enveloppe timbrée.

A présent, avec un abonnement tout à fait raisonnable, nous vous offrons 6 numéros de 28 pages (couverture comprise), c'est à dire 168 pages dont 24 en couleurs. De plus, nous vous offrons en moyenne 40 à 50 photos par numéro, soit 250 à 270 photos par an. Sans forfanterie, c'est le meilleur rapport qualité-prix que vous pouvez trouver.

Tous nos plans de progression ont été respectés. Nous continuons à vous encourager à trouver de nouveaux abonnés (1 par chacun de vous doublerait le tirage), pour améliorer encore. Plus de pages, plus de photos.

RIPALDI - FRINDEL

**RECTIFICATIF AU N° 73** : Photo de couverture : Lire TROYES au lieu de THIERS et le Mariola est le gros pigeon, le petit est un Mariolina

## adieu pierre wechselgaertner !



En avril dernier, j'ai été investi d'une mission particulièrement pénible, celle de dire un AU REVOIR à mon Ami, à notre Ami Pierre.

Ceux qui m'ont chargé de cette mission étaient là, très près, mais aussi de très loin et présents en esprit et en sympathie avec sa famille, pour lui témoigner toute leur affection, la même qu'ils avaient pour Pierre.

Mais comment exprimer tellement de choses en si peu de mots, que doit-on dire en pareille situation, inattendue, brutale, injuste même ?

Crois-moi, Pierre, j'aurais préféré te rendre ce vibrant hommage d'une manière plus sereine, avec cette sérénité, cette jovialité qui te caractérisaient si bien, et en d'autres circonstances.

Tu étais un passionné, fait de cette trempe que, aujourd'hui, beaucoup ne connaissent plus. Ton engagement inconditionnel pour les autres a fait de toi un monument de la vie associative, surtout avicole et colombicole. Tous ceux qui t'ont côtoyé dans ton œuvre me demandent aujourd'hui de te rendre hommage. Ce sont :

- la Fédération des Aviculteurs d'Alsace-Moselle
- la Société Nationale de Colombiculture
- l'Union des Juges d'Aviculture d'Alsace-Moselle
- l'Union des Aviculteurs du Bas-Rhin
- le Pigeon Club du Bas-Rhin
- le Club Français des Cravatés
- le Club Européen des Cravatés
- le Central Oriental Frill Club (USA)
- la Société d'Aviculture de Strasbourg-Neuhof

Lors des championnats de "notre" race préférée, nous étions des compétiteurs acharnés, mais ô combien sportifs, jamais l'essentiel n'était perdu de vue. Tu as aidé tous les débutants avec une amitié et une confiance paternelle. Tous tes engagements t'ont valu des distinctions honorifiques, dont je ne citerai que le grade d'Officier de l'Ordre du Mérite Agricole.

Mais la plus importante de tes qualités est que tu savais toujours prendre les circonstances avec suffisamment de sérieux, mais surtout jamais au tragique. Alors, en fait, nous nous devrions, pour garder ton souvenir réel, véridique, tel que tu l'aurais sûrement souhaité, décidé de voir aussi les choses avec la jovialité, la cordialité, la convivialité et la bonne humeur et l'humour qui étaient les tiens ! Aborder les gens avec ce sourire, telle sera l'attitude de tes amis qui garderont de toi ce souvenir intarissable.

Et si jamais, ce pigeon Cravaté, qui se serait échappé d'une de nos volières, si jamais il vole pour te rejoindre la-haut, sache qu'il vient te voir avec tout notre profond respect, notre admiration, notre sincère et profonde amitié, et, si tu regardes bien, tu verras qu'il te sourit.

J.F.FRINDEL

## COLOMBICULTURE

N° 74 JUILLET 1991  
Commission Paritaire N° 70430

Directeur de la Publication :  
Robert RIPALDI

Rédaction et Routage :  
Jean-Louis FRINDEL  
36, Rue de Benfeld - 67230 BENFELD  
Robert RIPALDI  
315, Av. de Montolivet - 13012 MARSEILLE

## SOCIÉTÉ NATIONALE DE COLOMBICULTURE

PRESIDENT : Claude SIMON  
84, rue A. Briand - 90300 OFFEMONT  
Secrétaires : MM. ALAMARGOT et MICARD  
E. ALAMARGOT - Maurepas. 03410 DOMERAT  
Le courrier relatif aux adhésions, cotisations, abonnement à "Colombiculture" et commandes de bagues, doit être adressé au Président.

## — ADHESION A LA S.N.C. —

COTISATION ANNUELLE : 20 Francs

- Par Chèque Bancaire
- Par Chèque Postal  
C.C.P. Paris 2204 40 P
- Par Mandat

## BAGUES 1991

Le prix des bagues reste fixé à 10 Frs la dizaine, indivisible (prix franco de port et d'emballage).  
Le règlement des bagues doit être joint à la commande, il ne sera pas fait d'envoi contre remboursement.  
Prière à la commande d'indiquer le diamètre des bagues (ou la race). Les bagues doivent être réglées par virement postal établi à l'ordre de la : S.N.C.

C.C.P. 2204-40 P PARIS  
ou Chèque bancaire à l'ordre de la S.N.C.  
(par virement C.C.P., prière d'indiquer sur le talon la ventilation des sommes), le tout adressé au Président :  
Claude SIMON 84, rue A. Briand 90300 OFFEMONT

## ABONNEMENT A "COLOMBICULTURE"

REVUE BIMESTRIELLE

FRANCE : 120 F. — PAYS D'EUROPE : 130 F.  
AUTRES PAYS (y compris les T.O.M.) : 150 F.  
(avec envoi par Avion)

Règlement à votre convenance à l'ordre de la S.N.C.  
 Par Chèque Bancaire  
 Par Chèque Postal (C.C.P. Paris 2204-40 P)  
 Par Mandat

Les articles édités dans cette revue n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et non celle de la Rédaction ou de la S.N.C. Tous droits de reproduction, même partielle, d'un ou plusieurs articles sont subordonnés à l'accord préalable de leur auteur ou de la Rédaction.

## SOMMAIRE

- 1 - Colombiculture de 1976 à 1990  
Un Répertoire de M. BRAULT
- 18 - Conseils de Saison
- 19 - Statuts de la SNC
- 21 - Championnat de France  
du Capucin
- 22 - Editorial
- 23 - Règlement d'Application  
des Statuts de la SNC

# COLOMBICULTURE

## Répertoire des principaux articles

publiés dans " Colombiculture " de 1976 à 1990

(du numéro 1 de janvier 1976 au numéro 70 de novembre 1990)

## DOSSIER RETROSPECTIF

## SOMMAIRE

La santé des pigeons

La génétique des pigeons

Le jugement des pigeons

Articles divers

Les pigeons de forme

Les pigeons à caroncules

Les pigeons type poule

Les pigeons boullants

Les pigeons de couleur

Les pigeons tambour

Les pigeons de structure

Les pigeons cravatés

Les pigeons de vol

Autres races - Races rares

La commission des standards

Les "spéciaux" de Colombiculture

LA SANTE DES PIGEONS			
Numéro de revue	Pages	Titre de l'article	Nom de l'auteur
1	5	La diarrhée	Dr J.P. Stosskopf
1	5,6	Importance des glandes endocrines	W.F. Hollander
2	9,10	La croissance des pigeonneaux	Dr J.P. Stosskopf
3	12	La santé et la plume	Dr J.P. Stosskopf
4	7	L'ossature	Dr J.P. Stosskopf
5	11,12	L'état génital	Dr J.P. Stosskopf
6	5,6	Les jeunes au plateau	Dr J.P. Stosskopf
7	8	Les jeunes au plateau (suite)	Dr J.P. Stosskopf
7	8,9	Les vers du pigeon	Dr A. Doneux
8	11	Bien désinfecter	Dr J.P. Stosskopf
8	11,12	Les vitamines	Dr Bruynooghe
9	8,9	Les fonctions des vitamines	Dr Bruynooghe
10	9,1	Les maladies du pigeon	P. Corcelle
11	9,10	A propos d'une épidémie de poquettes	Dr J.P. Stosskopf
12	10,11	Surveiller le plumage nouveau	Dr J.P. Stosskopf
12	11,12	La santé des pigeons dans les expositions	J. Francoeuville
13	7,8	Préventions et vaccinations	Dr J.P. Stosskopf
14	7,8	Les malformations du bréchet	J. Le Carrer
14	8,9	Les fonctions des vitamines	Dr Bruynooghe
14	11	La cause et l'effet	Dr J.P. Stosskopf
15	6,7	Les jeunes au plateau	Dr J.P. Stosskopf
16	10	Ces oeufs qui n'éclosent pas	Dr J.P. Stosskopf
16	10,11	Les fonctions des vitamines	Dr Bruynooghe
17	9,10	Les microbismes d'élevage	Dr J.P. Stosskopf
17	11,12	La santé d'abord	J. Francoeuville
18	10	Intoxications	Dr J.P. Stosskopf
19	8,9	Principales maladies du pigeon	Dr M. Verger
20	6	Principales maladies du pigeon (suite)	Dr M. Verger
21	8,9	Le repos des colombiers	Dr J.P. Stosskopf
22	10,11	La coccidiose du pigeon	Extrait du livre de P. Corcelle
23	8,9	La coccidiose du pigeon (suite)	Extrait du livre de P. Corcelle
24	7	L'ossature	Dr J.P. Stosskopf
25	9,10	Le stress	J. Francoeuville
25	10	Les bréchets tordus	Dr J.P. Stosskopf
26	6,7,8	La capillarose	J. Francoeuville
27	7,7	Besoins azotés du pigeon reproducteur	G. Moreau
27	8	L'aspect des fientes	Dr J.P. Stosskopf
28	8	Offensive de la pseudo- peste aviaire	Dr J.P. Stosskopf
28	8,9,10	Besoins azotés du pigeon reproducteur (suite)	G. Moreau
29	9,10	Offensive de la pseudo- peste aviaire (suite)	Dr J.P. Stosskopf
30	10	Le sevrage des jeunes	Dr J.P. Stosskopf
31	10	A propos des affections respiratoires	Dr J.P. Stosskopf
32	11	Protéger le nouveau plumage	Dr J.P. Stosskopf
33	9	Les suites de la pseudo- peste	Dr J.P. Stosskopf
35	6	Les bréchets déviés	E. Alamargot
35	9	Les oeufs anormaux	Dr J.P. Stosskopf
36	12	Boiteries	Dr J.P. Stosskopf
37	11,12	L'oeuf	Dr J.P. Stosskopf
38	9	Les microbismes d'élevage	Dr J.P. Stosskopf
39	6	A propos des poquettes	Dr J.P. Stosskopf
40	14	Boiteries	Dr J.P. Stosskopf
42	17	Préventions et vaccinations	Dr J.P. Stosskopf
44	14	Stérilité chez le pigeon	J.M. Othelin
44	15	La trichomonose	Dr Dams
48	24	Paramyxovirose du pigeon	R. Charbonneau et Dr. P. Pilon
50	19, 20	Stérilité chez le pigeon (suite)	J.M. Othelin
51	18	La salmonellose	Dr Renson
53	16 à 20	La chronique vétérinaire	I. Béranger
58	24	La salmonellose	Dr Renson
69	17	Les vers du pigeon	Dr A. Doneux
70	7	Le bréchet dévié	W. Lecocq

LA GENETIQUE DES PIGEONS			
Numéro de revue	Pages	Titre de l'article	Nom de l'auteur
2	5,6	A propos des couleurs des pigeons	J. Francoeuville
2	6,7	Notions de génétique	J. Francoeuville
3	8,9,10	Les lois de Mendel	J. Francoeuville
4	4,5	Les couleurs de base des pigeons	J. Francoeuville
4	6	Hérédité liée au sexe	J. Francoeuville
5	5	Hérédité liée au sexe (suite)	J. Francoeuville
6	5	Hérédité liée au sexe (suite et fin)	J. Francoeuville
7	7	Hérédité du dessin	J. Francoeuville
8	6	Notions de génétique	J. Francoeuville
8	13	Hérédité du dessin	J. Francoeuville
9	10	Hérédité du dessin (suite)	J. Francoeuville
10	10	Types de coloration	P. Corcelle
17	6,7,8	Encore ? ou ....enfin !	J. Francoeuville
18	7	Essai sur le blanc	P. Corcelle
18	8,9	A propos de la dilution	J. Francoeuville
19	10,11	A propos de génétique	J. Francoeuville
20	7	La consanguinité	J. Francoeuville
21	5,6 et 17	Pigeons multicolores	J. Francoeuville
21	6	Variabilité et sélection	G. Moreau
24	10,11	Curiosité génétique	P. Corcelle
25	8	Croisements et couleurs	J. Francoeuville
25	10,11	Le facteur indigo	J. Francoeuville
26	6	Le facteur "reduced"	J. Francoeuville
33	8	La dénomination des couleurs	J. Francoeuville
34	21	Distinction subtile (de la couleur)	J. Francoeuville
48	13,14,15,16	Le line breeding	R. Jean
48	20	Inbreeding	R. Jean
56	13 et 14	Sélection et génétique quantitative	J. Le Carrer
61	20,21	Génétique : les couleurs de base bleu et brun	J.M. Méthais
65	12	Génétique : - Linebreeding	R. Jean
	à	- Outcrossing	R. Jean
	13	- Inbreeding	R. Jean
70	8,9	Le sexage du pigeon	A. Oriol

LE JUGEMENT DES PIGEONS			
Numéro de revue	Pages	Titre de l'article	Nom de l'auteur
10	10 et 11	Du 1er prix au GPH	J. Francoeuville
13	5 et 6	Le jugement des pigeons	J. Francoeuville
25	9	Autres manières et jugements d'ailleurs	Non précisé
30	8	Quelques considérations sur le jugement	J. Francoeuville
47	12 et 13	Le jugement et sa valeur	B. Favier
47	13 à 15	Les jugements en France	Ch. Bonheure
66	10 et 11	Regards et jugements	R. Guillemot



ARTICLES DIVERS			
Numéro de revue	Pages	Titre de l'article	Nom de l'auteur
3	8	Origine de nos pigeons domestiques	J. Francoqueville
3	12 et 13	Colloque de Caen	CR de J Francoqueville
5	6 et 7	Colloque des Juges à Metz	CR de J Francoqueville
9	5 et 6	Les bâtiments d'élevage	P. Corcelle
9	6 et 7	L'alimentation	P. Corcelle
11	7 et 8	Colloque sur le pigeon à Compiègne	CR de J Francoqueville
15	4	Bavardage ...	R. Papillaud
15	5 et 6	Dans un oeuf, d'un continent à l'autre	J. Francoqueville
16	7 et 8	Le choix des reproducteurs	J. Le Carrer
16	9	Parents adoptifs	S. Chrisler et D. Colmars
19	5 à 7	L'élevage du pigeon de chair	CR Journée d'information
20	5	L'élevage du pigeon de chair (suite)	CR Journée d'information
21	7 et 8	Les pigeons peuvent-ils se diriger grâce à l'ouïe ?	Traduction de J Francoqueville
23	7 et 8	Une autre conception de l'élevage du pigeon	J. Francoqueville
24	5 et 6	Une autre conception de l'élevage du pigeon (suite)	J. Francoqueville
26	5	Toiletage et ciseaux	Ch. Raoust
30	9	Parlons le même langage (à propos des couleurs)	J. Francoqueville
31	10 et 11	Sauvetages (des oeufs et des jeunes)	J. Francoqueville
31	19 et 20	Calibres des bagues	J. Francoqueville
33	7	Dénomination des variétés	Ch. Raoust
34	21	Distinction subtile (à propos des couleurs)	J. Francoqueville
42	16	La reproduction hivernale	E. Alamargot
44	14	Adoption des oeufs et des pigeonneaux	JM Othelin
46	15 à 17	Entre nous... (juge, éleveur et organisateur)	H. Ebner
47	1	Présentation des pigeons aux expositions	P. Bauthier
47	11 et 12	Le travail de l'éleveur (une conquête et un art de vivre)	B Couden
50	1	Le comportement des pigeons	JL Frindel
50	3 et 4	Le colombier cette saison	MM Raick et Massart
50	4 et 5	Les soins aux jeunes pigeons	R Massart
50	16 et 17	Débutant dans l'élevage	A. Benaitier
51	23	Les parasites des élevages de pigeons	B Lardeux
52	6 à 10	Un nouveau bâtiment pour l'élevage du pigeon : le tunnel	P. Le Douarin
55	9	Pourquoi les animaux aiment-ils le sel ?	R. Jean
55	14 et 15	Pour que les clubs vivent	M. Bernard
56	10 à 12	Couleurs et variétés	R. Guillemot
57	17 et 18	Réussir un élevage de pigeons	A. Leroy
60	8	Méthodes cruelles des éleveurs au 18 <sup>e</sup> siècle	H. Ebner
61	16	"Méthodes cruelles" suite...ou gérer l'acquis	JL Frindel
61	15 et 16	L'exposition avicole	M. Bernard
61	18	Aider l'éclosion : oui ou non	JL Frindel
63	18 et 19	Soins aux pigeonneaux au sevrage	JL Frindel
64	6	La coquille	D. Lagnous
65	14	L'élevage des sujets de concours	R. Jean
66	17	Les conseils de saison	JL Frindel
68	15	Les conseils de saison	JL Frindel
69	13	Les conseils de saison	JL Frindel
69	14	Séparation des sexes	JL Frindel
69	14	Un truc... (sur la nourriture)	JL Frindel
69	15	Mauvais résultats en élevage	JL Frindel
69	15 et 16	Sélection des jeunes (et des adultes)	JL Frindel
69	16	La préparation des reproducteurs	JL Frindel
69	19	Sélection et tri	G. Monnot
70	10 et 11	Le système nerveux et les organes des sens	R. Jean
70	18	Conseils de saison	JL Frindel
70	18 et 19	De la qualité des expositions	JL Frindel
70	19	L'élevage : démarrer très tôt ?	JL Frindel

LES PIGEONS DE FORME					
Race	N° de revue	Pages	Race	N° de revue	Pages
Alouette de Cobourg	16	1 à 4	Montauban	31	5
	40	6 à 8		29	2 à 4
	46	22		41	15 et 16
	57 (S)	1 à 10			
Beyrouth	28	3	Mulhousien	27	5 et 6
Bleu de Gascogne	34	5	Piacentino	35	2
	38	7	Pigeon de Beauté allemand	35	3 et 4
	42	15	Romain	3	2 à 7
Cauchois	19	2 à 4		32	8 et 9
	21	1 à 4		34	7 et 8
	58 (S)	1 à 9		37	8
				38	6
				44	13
Carneau	5	8 et 9		61 (S)	1 à 9
	8	7	Roubaisien	30	3 à 5
	29	8 et 9	Sotto-Banca	18	1 à 5
	67 (S)	1 à 12		28	7
Damascène	20	2 et 3		31	2 à 5
	30	6 à 8		50	5
Exhibition Homer	34	3 à 5		67	14 à 17
Géant Hongrois	27	4 à 5	Show Antwerp	37	6 et 7
Gier	38	1 à 5	Show Homer	37	5 et 6
	52	20	Strasser	8	1 à 6
Génuine Homer	37	4 à 5		29	9
Huppé Picard	49	11		51 (S)	1 à 12
	55	6 et 7	Tête Noire de Brive	12	4 et 5
Lahore	28	1 à 3		18	5 à 7
Lynx de Pologne	7	1 à 5		27	1 à 3
Messenger de Bassorah	50	7 et 8		32	10
Miroité de Damas	28	4	Texan	23	3 et 4
Mondain	3	16		28	6 et 7
	8	7		29	21
	22	8 et 9		41	2
	32	2 à 5		43	14 à 16
	36	7 et 8		57	11
	39	5 et 6		64	1 à 3
	43 (S)	2 à 9	Hubbel	50	16
				52	5

(S) = Numéro Spécial

LES PIGEONS A CARONCULES						
Race	N° de revue	Pages	Race	N° de revue	Pages	
Bagadais français	1	2 à 4	Bagadais de Steinheim	46 (S)	13	
	46 (S)	2 à 12		Carrier	53	8
	69	20		Dragon	36	4 à 6
Bagadais de Franconie	46 (S)	14	Polonais	24	16	
Bagadais de Nuremberg	28	6				
	46 (S)	12 et 13				

(S) = Numéro Spécial

PIGEONS TYPE POULE					
Race	N° de revue	Pages	Race	N° de revue	Pages
King	2	1 à 5	Pigeons de Modène (Gazzi, Magnani, Schietti)	14	1 à 4
	42	9		37	10
	49 (S)	1 à 10		42 (S)	2 à 7
Poule Florentin	15	2 et 3		52	9
	42 (S)	8	Modène Anglais	42 (S)	10
Poule Hongrois	42 (S)	9	Modène Italien	42 (S)	9
	52	2	Triganino de Modène	68 (S)	1 à 8
Poule Maltais	42 (S)	8			
	52	1 à 2			

( S ) = Numéro Spécial

PIGEONS BOULANTS					
Race	N° de revue	Pages	Race	N° de revue	Pages
Ancien Boulant Allemand	22	10	Boulant de Poméranie	58 (S)	1 à 3
	41	17 à 19	Boulant de Saxe Pie	41	17 à 19
	56 (S)	5 à 9 et 16 à 17	Boulant Colillano	25	3 et 4
	61	19		50	9
Boulant d'Amsterdam	44 (S)	6		66	1 à 7
Boulant Anglais	25	6	Boulant Geditano	25	3 et 4
	41	17 à 19		29	7 et 8
	68	16 à 20		66	1 à 7
Boulant d'Alsace	30	5 et 6	Boulant Laudino Sévillano	25	3 et 4
	55	8 et 9		66	1 à 7
Boulant de Bavière	41	17 à 19	Boulant Marchenero	25	3 et 4
Boulant Brunner	25	6		40	9
	44 (S)	2 et 3		66	1 à 7
Boulant Gantois	41	17 à 19	Boulant Rafeno	25	3 et 4
	69 (S)	3 à 12		66	1 à 7
Boulant Hana	44 (S)	7	Boulant de Valencia	25	3 et 4
Boulant Hollandais	41	17 à 19		31	13
	69 (S)	1 à 2		66	1 à 7
Boulant Hongrois	56	9	Boulant Granadino	32	5
Boulant de Norwich	11	3 à 6		66	1 à 7
	22	5 à 7	Boulant de Moroncello	37	8 et 9
	38	7		66	1 à 7
Boulant Pigmy	44 (S)	4 et 5			
	68	16 à 20			

( S ) = Numéro Spécial

Articles spécifiques ..... 25 5 et 6 Elevage et dressage des Boulants  
61 11 et 12 A propos du dressage des Boulants

PIGEONS DE COULEUR					
Race	N° de revue	Pages	Race	N° de revue	Pages
Alouette de Nuremberg	33	8	Hirondelle de Saxe	4	1 à 3
	50	8	Hirondelle de Thuringe	4	1 à 3
Bouclier de Velours	47	15 à 17	Pigeon Lune	60	7 et 8
Bouvrenil Archangel	22	2 à 5	Papilloté de Bohême	55	1 à 3
	31	5 à 6	Satin	28	4 et 5
Etourneau	12	2 et 3			
Hirondelle de Nuremberg	4	1 à 3			
	50	8			

Article spécifique ..... 15 8 et 9 A propos des pigeons de couleurs

PIGEONS TAMBOUR					
Race	N° de revue	Pages	Race	N° de revue	Pages
Tambour Anglais	24	2 à 4	Tambour de Boukharie	18	11
Tambour d'Arabie	23	6 et 7	Tambour du Sud-Tunisien	23	6

Articles spécifiques ..... 26 9 et 10 Roulements de Tambours à Orange  
27 9 " Lou Tambourinaire de Cogolin "  
34 10 Pourquoi pas des tambours ? Comment les choisir et les élever  
65 23 A propos des coquilles et des visières chez les Tambours  
Allemands et de Boukharie.

PIGEONS DE STRUCTURE					
Race	N° de revue	Pages	Race	N° de revue	Pages
Capucin	40	2 à 6	Frisé Milanais	37	1 à 4
	44	10		38	8
	43	12		44	9
	44	9 à 10		53 (S)	1 à 7
Cravaté Chinois	34	9	Nègre à crinière	2	9
	42	11 et 12		44	9
	44	10 et 11	Queue de Paon	6	1 à 4
	70	4 à 6		7	6
Frisé Hongrois	33	6		24	7 et 8
	37	1 à 4		44	11
	38	8		48 (S)	1 à 23
	44	9	Queue de Paon Indien	28	6
	53 (S)	1 à 7		44	11 et 12
			48 (S)	22	

(S) = Numéro Spécial

PIGEONS CRAVATÉS						
Race	N° de revue	Pages	Race	N° de revue	Pages	
African Owl	37	9 et 10	Cravatés Orientaux :	32	1 à 3	
	39	1 et 2		Blondinette - Satinette	34	6 et 7
	45 (S)	6 et 7		Turbitéen - Visor	35	4 et 5
Cravaté Italien	45 (S)	12 à 17		Anatolie - Domino	37	15 et 16
Cravaté Français	10	7		45 (S)	1 à 5	
	12	5	Cravaté Tunisien	23	5 et 6	
	17	1 à 5	Turbit	45 (S)	8 à 10	
	40	8 et 9				
Cravaté Hollandais	55	13				

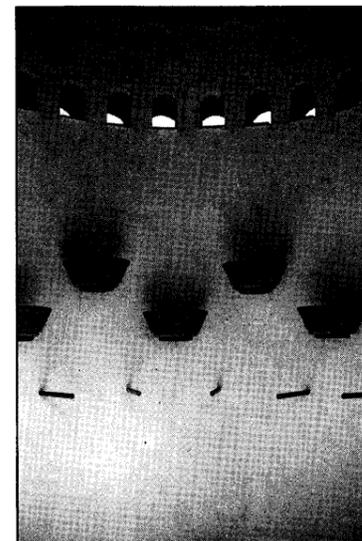
Articles spécifiques : .....	47	18 à 20	. Compte-rendu de la réunion du Club européen des Cravatés (Illkirch-Graff. 1986)
	49	17	. Même compte-rendu (suite)
	70	18	. Y a-t-il une différence entre le Cravaté Français et le Cravaté d'Aix la Chapelle ?
	62	21 et 22	. Pourquoi ces oubliés ? (le Cravaté Français)

PIGEONS DE VOL						
Race	N° de revue	Pages	Race	N° de revue	Pages	
Bec court de Budapest	64	4	Pigeons de Sport :	59 (S)	1 à 14	
Culbutant de Budapest	62 (S)	1 à 4				Birmingham
Culbutant Danois	23	1 à 3				Smyrne
	38	7				Mardins
Culbutant Hollandais	65	21 et 22				Rouleur Oriental
Culbutant Grec	68	24				Bursa
Culbutant de Suède	68	24				Galatis
Haut Volant Hollandais	56	18 et 19				Hauts volants de Budapest
Haut Volant de Vienne	62 (S)	5				Viennois ou hauts volants de Vienne
Smyrne	47	22				Hauts volants Irlandais
Swift	55	4 à 6				Tippler
						Haut volant de Nikolajew
						Haut volant de Serbie
						Kélebeks
			Doueks			
			Culbutant au sol			

(S) = Numéro Spécial

Articles spécifiques : .....	2	8	. Les culbutants et le DFC.
	3	11	. Les pigeons de sport français
	6	6 et 7	. Entraînement des Hauts Volants et du Tippler
	7	10 et 11	. Entraînement des Hauts Volants et du Tippler (suite)
	9	9	. Pigeons de sport
	13	6 et 7	. Pigeonnier transportable
	16	16	. Championnats de France sur pigeonniers transportables
	59	10 et 11	. Pigeonnier transportable
	61	13 et 14	. Ne nous y trompons pas ... ne pas confondre Pie et Pie
	62 (S)	6 à 8	. A propos de têtes de Hauts Volants et Culbutants
	62 (S)	21	. Pourquoi ces oubliés ? (le Culbutant Français)

AUTRES RACES -- RACES RARES						
Race	N° de revue	Pages	Race	N° de revue	Pages	
Mariola	9	3 et 4	Pigeons ibériques : (voir aussi groupe des Pigeons Boulants)	66	1 à 7	
Mariolinha	9	4				Jiennense
Culbutant Portugais	9	4				Mirilléro
Criador Lusitano	9	5				Flamenca
Ptarmigan	27	5				Géant Majorquin
Manotte d'Artois	57	12 à 14				Figurita
	66	22				Escampadissa
Bagadais d'Ostrau	65	16				Refilador
Culbutant de Rostov	65	16				Tête de Moine de Majorque
Pigeon à fanon de Mazoni	66	21				
Haut Volant de Topolan	66	21				
Culbutant de Blagodar	66	21				
Culbutant Cumulet	70	11				



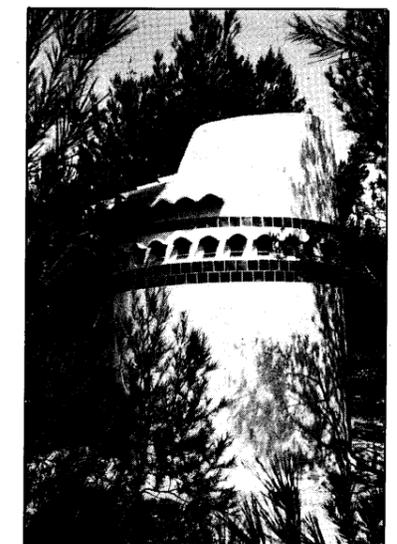
Les nids à l'intérieur



1<sup>re</sup> Exposition de Pigeons à Tunis  
(on reconnaît à gauche M. MAHJOUB)



Pigeonnier de M. Pierre HIPPOLYTE  
(détail des trous de sortie)



Superbe pigeonnier provençal construit  
par Pierre HIPPOLYTE à Lauris (Vaucluse)

# XXVII<sup>e</sup> EXPOSITION INTERNATIONALE D'AVICULTURE DE METZ

## REGLEMENT

### DISPOSITIONS GENERALES

**Art. 1** - L'Exposition Internationale d'Aviculture de Metz, organisée par l'Union des Syndicats des Aviculteurs de la Moselle, aura lieu au Grand Palais de la Foire Internationale, du 8 au 11 novembre 1991.

**Art. 2** - Tous les aviculteurs, éleveurs professionnels, marchands et constructeurs, sont admis à y participer, à condition que leur admission ne soit pas considérée comme contraire aux intérêts des groupements organisateurs.

**Art. 3** - Les personnes qui désirent exposer sont priées de renvoyer dûment rempli le bulletin joint au présent règlement à M. OBRINGER René, 44, rue du Dr Schweitzer 57070 METZ avant le 10 septembre 1991 dernier délai. Toute inscription ultérieure ainsi que les inscriptions téléphoniques ne seront pas prises en considération.

Le montant des droits d'inscription doit être versé en même temps, à l'ordre de l'U.S.A.M..  
TOUTE INSCRIPTION QUI N'EST PAS ACCOMPAGNEE DU MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION EST CONSIDEREE COMME NULLE.

Prière d'inscrire aussi, sur les coupons de mandats, les noms des exposants et les droits d'inscription versés par chacun d'eux.

**Art. 4** - Les droits d'inscription sont fixés comme suit :

-unité :volailles, lapins,	
pigeons.....	17,00 F
-couple:pigeons.....	30,00 F
-volière:pigeons 3 x 3.....	40,00 F
-Trio palmipèdes 1 x 2.....	40,00 F
-Parquet:1 coq + 3 poules.....	40,00 F
-Volière volailles 1 x 6.....	40,00 F
-Faisans,Paons unité ou couple.....	40,00 F
-Oiseaux de parc:- unité.....	17,00 F
- couple.....	30,00 F
-Lapins : parquet (1,3),(2,2),(3,1).....	40,00 F
-Catalogue obligatoire.....	35,00 F
-Frais de secrétariat.....	20,00 F

Tous les animaux pour être admis, doivent être identifiés réglementairement : les lapins doivent être tatoués, les oiseaux doivent porter une bague inviolable.

### STANDS

**Art. 5** - En ce qui concerne les stands, prière de s'adresser à Monsieur Hermin ZORDAN, Route du Vinsberg, Rurange-les-Thionville, 57310 GUENANGE - Tél 87.73.94.88.

### ENGAGEMENTS

**Art. 6** - Il sera adressé au participant, en temps utile, sa carte d'exposant et les numéros des cages que les animaux devront occuper. Les sommes perçues pour les lots inscrits et non envoyés au concours ne sont pas remboursables. L'exposant retirant pour une cause quelconque un ou plusieurs lots après leurs inscriptions, ne peut remplacer ceux-ci par d'autres ni réclamer le montant des inscriptions.

**Art. 7** - Le Comité de l'Exposition se réserve le droit :

1) de réduire le nombre des animaux engagés au cas où cette mesure s'imposerait par manque de place ou pour toute autre raison reconnue valable. Dans ce cas, l'exposant sera avisé par écrit de la mesure prise avant le 1er novembre 1991 et les droits d'inscription qu'il aura payés pour les animaux non admis lui seraient remboursés.

2) de refuser une inscription qu'il juge contraire aux intérêts de l'association sans avoir à se justifier.

**Art. 8** - Le programme de l'exposition est fixé comme suit :

- . Jeudi 7 novembre 1991 : réception des animaux, classement des animaux, installation des stands.
- . Vendredi 8 novembre 1991, de 8h00 à 12h00 : opération du jury
- . Samedi 9 novembre 1991 : ouverture au public de 8h30 à 18h00
- . Dimanche 10 novembre 1991 : ouverture au public de 8h30 à 18h00
- . Lundi 11 novembre 1991 : ouverture au public de 8h30 à 18h00
- Il est formellement interdit de se trouver dans les halls d'exposition en dehors des heures d'ouverture.
- . Mardi 12 novembre 1991 : réexpédition des animaux. De 8h00 à 18h00 : enlèvement des bêtes et des envois groupés par les exposants.

### TRANSPORT DES ANIMAUX ET DU MATERIEL

**Art. 9** - Les envois doivent être adressés à Monsieur le Commissaire Général de l'Exposition d'Aviculture, Parc des Expositions F.I.M. METZ-GRIGY, à domicile, franco de tous frais, sous peine de refus. Les sujets inscrits doivent être la propriété de l'exposant et doivent être rendus aux halls de l'exposition au plus tard le Jeudi 7 novembre 1991 avant 19h00. Les retours seront gratuits pour tous groupages de trois exposants minimum (sauf Fédération des Aviculteurs Rhin et Moselle) ainsi que pour les championnats nationaux. *et les membres de la SNC.*

### MESURES SANITAIRES

**Art. 10** - Les animaux exposés sont soumis à la réglementation sanitaire en vigueur. Les animaux visiblement malades pourront être retirés sans que l'exposant puisse demander une indemnité. L'exposant qui à la suite d'interdiction sanitaire ne peut pas envoyer ses animaux doit avertir immédiatement les organisateurs qui rembourseront les droits d'inscription, déduction faite de certains frais de secrétariat qui ne peuvent de toute façon être supérieurs à 50 % des frais payés. Un contrôle très sévère sera opéré à l'entrée de l'exposition.

### RESPONSABILITES

**Art. 11** - Le Comité de l'Exposition prendra toutes les dispositions pour la nourriture, la surveillance des animaux. Il ne sera rendu responsable ni des décès, ni des vols, ni des erreurs, ni des changements, ni des pertes et des dommages de quelque nature que ce soit, qui pourraient survenir aux exposants, à leurs employés, aux animaux, aux emballages, instruments, matériels et produits, même du fait de l'incendie.

### EMBALLAGE, EXPEDITIONS, CLASSEMENT MARQUAGE

**Art. 12** - Pour la mise en cage des animaux et permettre leur réexpédition, l'exposant devra attacher sur chaque colis, très ostensiblement, et de façon à ce que les étiquettes ne puissent être détériorées, les numéros des cages assignés à chacun des lots contenus dans les colis, et le nombre de colis.



1. Toulouse 90 - C
2. Strasbourg 90 -
3. Strasbourg 90 -
4. Strasbourg 90 -
5. Antibes - Culbuté
6. Strasbourg 90 -
7. Antibes - PH Kin



Les emballages ne doivent être ni cloués, ni vissés. L'envoi des animaux doit être fait dans des emballages aérés, propres, résistants et suffisamment spacieux pour se mouvoir convenablement.

Les exposants doivent en outre apposer sur chaque colis l'étiquette d'exposition qu'ils auront soin de remplir en spécifiant bien la gare qui les dessert ainsi que la région. En cas d'envoi de plusieurs colis, il y a lieu d'en indiquer le nombre. Cette étiquette devra être solide et bien fixée afin de permettre au Comité d'Exposition la réexpédition des animaux.

Les exposants sont instamment priés de marquer dans l'oreille droite des lapins, à l'encre grasse ou au crayon encre, le numéro de leur cage à l'exposition. Cette indication permet d'éviter toute erreur et rend les échanges involontaires impossibles.

Il est demandé de mettre dans le même emballage des animaux de même race et division.  
NE JAMAIS mettre dans le même emballage volailles, lapins et pigeons.

#### OPERATIONS DU JURY

Art. 13 - Toutes les récompenses seront décernées d'après les décisions du jury désigné par le Comité de l'Exposition. Elles ne peuvent être attribuées qu'aux animaux conformes aux standards officiels.

Les juges ne pourront concourir dans les classes qu'ils jugeront. Sous cette réserve, ils peuvent concourir pour les Grands Prix, à la condition qu'ils n'appartiennent pas à la commission chargée de les décerner. Il est toujours loisible tant au Commissaire général, qu'au Président ou au Juge de se retirer de la compétition. Les juges opéreront seuls avec leurs assistants et des listes ne comportant que les numéros des animaux.

Toute erreur d'inscription, de sexe, trace de fraude, disqualifie le sujet. Les décisions du jury sont sans appel. PENDANT LES OPERATIONS DU JURY, L'ENTREE DE L'EXPOSITION SERA FORMELLEMENT INTERDITE AUX EXPOSANTS, SOUS PEINE D'EXCLUSION.

#### ENTREE

Art. 14 - L'entrée est gratuite pour tous les exposants. Une carte permanente leur sera adressée en temps utile, ainsi qu'aux juges. Aucune autre carte, à l'exception de celle de presse, ne donne droit à l'entrée.

#### VENTE DES ANIMAUX

Art. 15 - Les exposants désirant vendre leurs animaux sont priés de faire figurer sur les déclarations le prix de vente des animaux exposés. Conformément à la déclaration faite sur la feuille d'inscription, le prix de vente sera augmenté de 15 % par les soins du Comité d'Exposition et figureront comme tels au catalogue.

Toute déclaration nouvelle de mise en vente sera taxée d'un droit supplémentaire de 15 %. Cette augmentation de 15 % effectuée au bénéfice de l'Exposition, est à payer par l'exposant au moment de la déclaration de mise en vente. Tout exposant qui voudra annuler la mise en vente devra opérer le rachat.

Aucun lot ne pourra être vendu avant l'ouverture publique de l'Exposition et sans l'intermédiaire du bureau de vente fonctionnant à l'Exposition. Les couples et parquets seront vendus aux prix marqués pour l'ensemble et non par unité.

Les expéditions seront faites en port dû sauf groupages qui seront réexpédiés en port payé et n'entraîneront aucune responsabilité pour le Comité d'Exposition.

Les lots vendus resteront exposés aux risques et périls de l'acheteur. Les animaux achetés pourront être retirés tous les jours à partir de 14 heures, mais ne peuvent être enlevés qu'en présence d'un commissaire, le reçu de vente lui servira de preuve.

UN CONTROLE TRES SEVERE SERA ORGANISE A LA SORTIE DE L'EXPOSITION.

#### MESURES D'ORDRE

Art. 16 - Aucun sujet ne doit être mis en cage en être sorti hors de la présence d'un membre du Comité de l'Exposition. Il est interdit aux exposants et aux visiteurs de toucher aux animaux, aux oeufs, ou d'ouvrir une cage.

#### CLASSIFICATION

Art. 17 - Il sera attribué un G.P.H. au meilleur lot exposé dans chacune des divisions suivantes :

##### VOLAILLES

- 1 Volières
- 2 Parquets grandes races
- 2 Parquets races naines
- 1 Unités races Françaises
- 2 Unités races Etrangères
- 2 Unités races naines
- 1 Dindons/Pintades/Oies/Canards
- 1 Oiseaux d'ornement

##### PIGEONS

- 1 Volières toutes catégories
- 2 Pigeons de forme
- 1 Pigeons à Caroncules
- 1 Pigeons Poules
- 1 Pigeons Boulants
- 1 Pigeons de couleur
- 1 Pigeons de Structure
- 1 Pigeons Tambour
- 1 Pigeons Cravatés
- 1 Pigeons de vol
- 1 Pigeons Voyageurs (si +100 sujets exposés)

##### LAPINS

- 1 Parquets (si + 20 exposés)
- 2 Grandes Races
- 2 Races Moyennes
- 2 Petites Races
- 1 Rex
- 1 Polonais
- 1 Nains
- 1 Angora/Satins/Renard

#### PRIX

Art. 18 - Le G.P.H. de l'exposition, un "Vase de Sèvres" sera attribué dans la catégorie "PIGEONS". Les récompenses comprendront des prix en Coupes, Objets d'Art, Médailles.

Les donateurs qui offrent des prix en spécifiant qu'ils sont réservés à des membres d'une société, sont priés de faire parvenir directement ces prix aux éleveurs en question, pour éviter tous les frais d'envoi.

#### RECLAMATIONS

Art. 19 - Toute réclamation qui n'est pas faite au secrétaire de l'Exposition, et ce dans les trente jours après la clôture de celle-ci n'est plus prise en considération.

Art. 20 - Au cas où une difficulté ou un litige viendrait à naître entre exposants ou sociétés, le comité arbitrerait en dernier ressort.

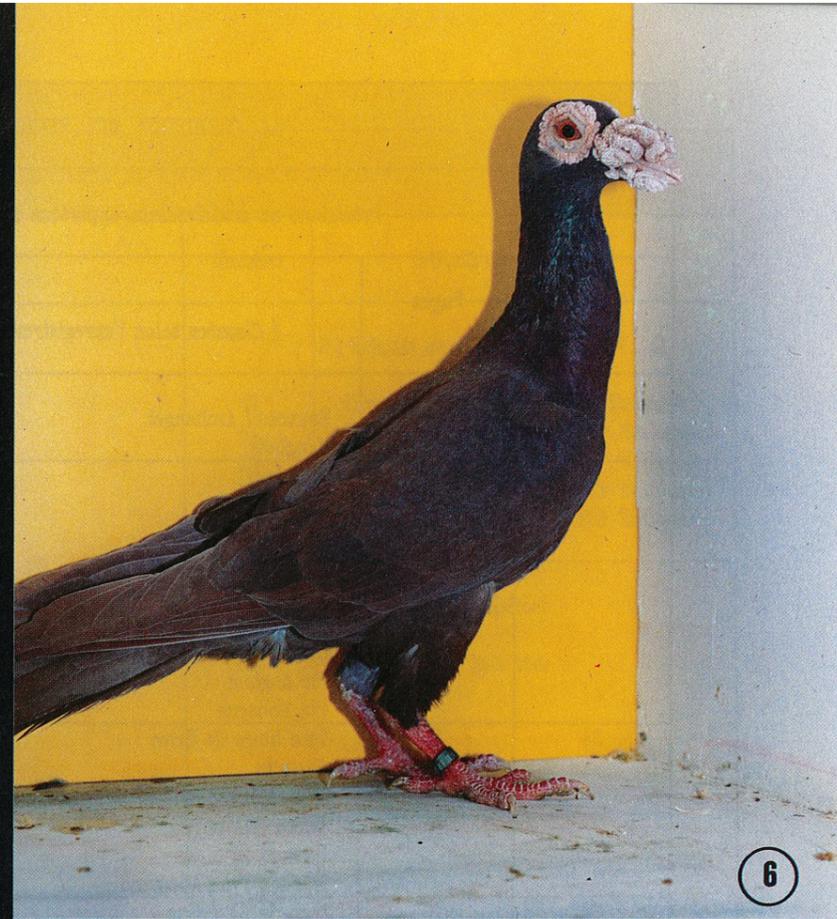
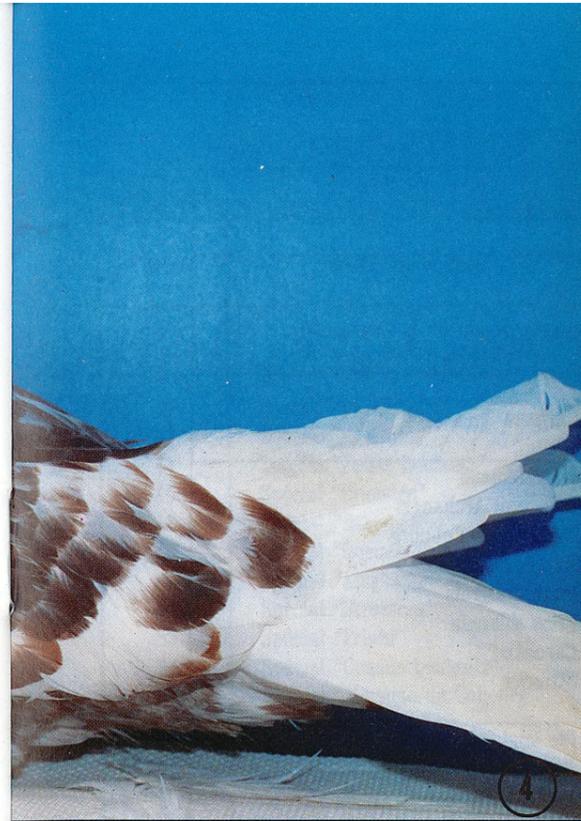
Art. 21 - Le Président de l'Exposition ou à défaut un des Commissaires généraux, aura les pleins pouvoirs pour prendre toutes décisions pour les cas non prévus au présent règlement.

Art. 22 - Tous les exposants, par le seul fait de leur demande d'admission à l'Exposition, déclarent adhérer au présent règlement et s'engagent formellement à s'y conformer.

Metz, Mai 1991

Le Commissaire Général,  
Hermin ZORDAN  
Route du Vinsberg  
Rurange-les-Thionville  
57310 GUENANGE  
Tél. : 87.73.94.88

Le Président de l'Exposition,  
Edmond STEICHEN  
13, rue de la Moselle  
57100 MANOM  
Tél. : 82.53.75.00

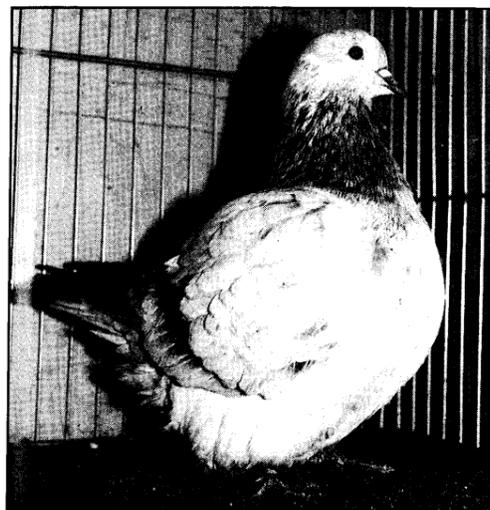


Champion Culbutant Hollandais - Prop. et Photo EBNER  
PH Cap de Frare - Photo Ripaldi  
PH Pigeon Lune - Prop. BISSE Photo Ripaldi  
Champion Montauban - Prop. FAGOT Photo Ripaldi  
Pigeons de Berlin Cuivrés  
GPH Carrier - Prop. KESSLER Photo Ripaldi  
Pigeon Bleu Barré - Prop. PEROLLINI Photo Ripaldi

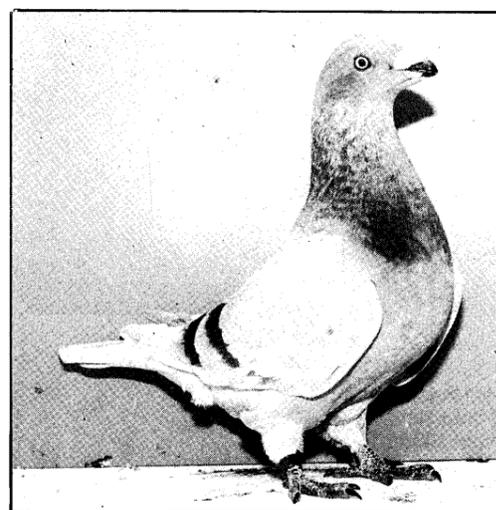
LA COMMISSION DES STANDARDS

Précisions ou modifications apportées à certains standards

N° de revue	Pages	Races ( Classées selon l'enregistrement au compte-rendu de la Commission )	
3	13	Bouvreuil Archangel Cauchois	Carneau
5	6 et 7	Bagadais Montauban Boulant de Hesse Boulant de Bavière Cravatés Orientaux Culbutant Français Culbutant de Cologne Pie Anglais Pie Moderne	Pie Allemand Bouvreuil Archangel Alouette de Cobourg Huppé de Soultz Frisé Hongrois Frisé Milanais Carneau Strasser
34	2	Tête Noire de Brive Capucin Damascène Texan Boulant Brunner Modène Type Allemand	Pie anglaise - Pie moderne Boulants Espagnols Boulant d'Alsace Lahore Mondain rouge martelé Carneau blanc
36	3	Bleu de Gascogne Mondain	Cauchois meunier
49	17 et 18	Cauchois Carneau Barbet Liégeois Haut-volant Belge	Renaisien Smerle Anversois Speelderke Hirondelle de Nuremberg
50	20 et 21	Cauchois Huppé Picard Messenger de Bassorah Carneau blanc Gier Religieux	Culbutant de Rakownik et Tippler d'exposition Standard des Frisés et de l'Hirondelle de Nuremberg
67	20	Boulant d'Amsterdam Messenger de Bassorah Swift Strasser de Moravie Manotte Culbutant de Rakownik	Culbutants divers Races espagnoles et portugaises Beyrouth Culbutant Français Cravaté Chinois African Owl



Antibes - PH Mondain Argenté  
Prop. MALAVOLTI - Photo Ripaldi

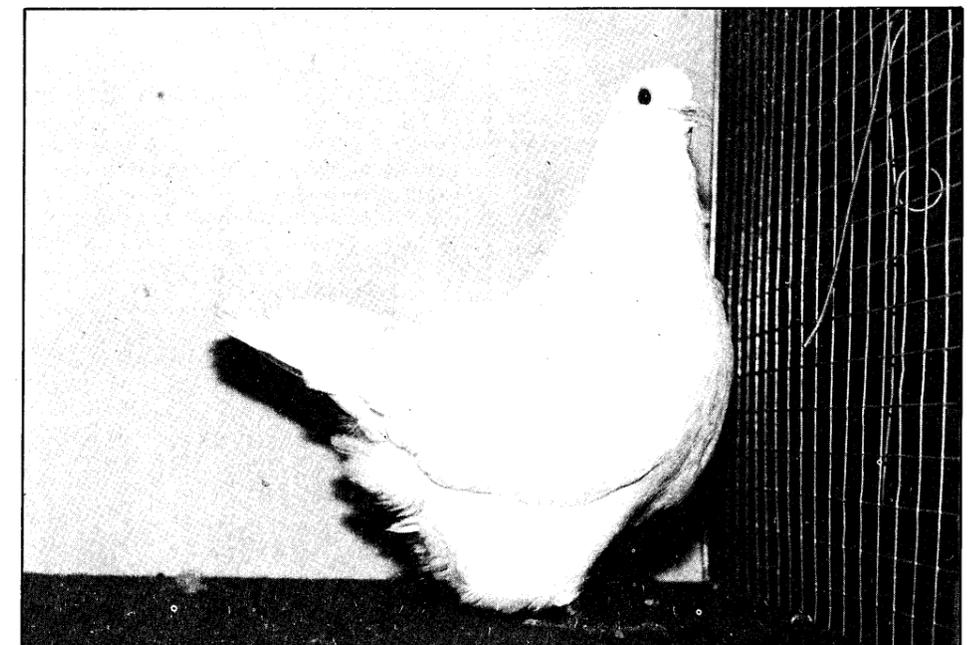


Haguenau 90 - Genuine Homer Meunier  
Prop. FRINDEL - Photo Ripaldi

Les "SPECIAUX" de COLOMBICULTURE classés par ordre croissant de numéros

Numéro	Intitulé de la revue	Numéro	Intitulé de la revue
	1) Relatifs aux races de pigeons		2) Relatifs aux "Nationales" S.N.C. (1)
42	Spécial "Modènes"	47	Limoges 1986 (9 Nationale)
43	Spécial "Mondains"	54	Illkirch-Graffenstaden 1986 (10 Nationale)
44	Spécial "Petits boulangers"	60	Lille 1988 (11 Nationale)
45	Spécial "Cravatés"	65	Montluçon 1989 (12 Nationale)
46	Spécial "Bagadais"	70	Limoges 1990 (13 Nationale)
48	Spécial "Queues de Paon"		
49	Spécial "King"		
51	Spécial "Strassers"		
53	Spécial "Frisés"		
56	Spécial "Grands boulangers"	63	3) Autre numéro spécial Spécial Hans Sylvester
57	Spécial "Alouette de Cobourg"		
58	Spécial "Cauchois"		
59	Spécial "Pigeons de sport"		
61	Spécial "Romain"		
62	Spécial "Culbutant de Budapest et Ht Volant de Vienne"		
66	Spécial "Races ibériques"		
67	Spécial "Carneau"		
68	Spécial "Triganino de Modène"		
69	Spécial "Grands boulangers"		

- (1) Les précédentes "Nationales" SNC :
- 1 - Illkirch-Graff. 1978 (Compte-rendu paru dans le nr 10 p 2 à 7)
  - 2 - Limoges 1978 (C R nr 13 p 1 à 4)
  - 3 - Caen 1980 (C. R. nr 21 p 11)
  - 4 - Limoges 1981 (C. R. nr 25 p 12 à 15)
  - 5 - Montauban 1982 (C. R. nr 29 p 4 à 7 et nr 30 p 11 et 12)
  - 6 - Lille 1984 (C. R. nr 34 p 11)
  - 7 - Mulhouse 1985 (C.R. nr 38 p 14 et 15)
  - 8 - Châtelleraut 1985 (C.R. nr 41 p 3 à 9)



ANTIBES - Mondain Blanc - Prop. BIANCHIMANI - Photo Ripaldi

# CONSEILS DE SAISON

jean-louis frindel

Durant les journées chaudes de l'été, certaines précautions sont à prendre en faveur du "rafraîchissement" de nos colombiers d'abord, de leurs pensionnaires ensuite.

• **Les colombiers** : doivent être conçus de sorte que la ventilation soit maximale (cela ne veut pas dire courants d'air), surtout ceux qui sont aménagés sous les combles. La couverture du pigeonnier a son importance, les ondulines "plastiques" ou en fibre de verre transparentes sont parmi les plus chaudes. Les toits de tuiles doivent être isolés par en-dessous (polystyrène recouvert de bois par exemple, ou double plafond en aggloméré...).

Un nettoyage hebdomadaire, juste ce qu'il faut en ramassage des fientes, contribue à garder l'air propre, sans nuage de poussière à chaque envol.

• **Le bain** : installer des baignoires fréquemment. Ceci est primordial, les pigeons peuvent se nettoyer de la poussière et de parasites (pas tous les parasites !). De plus, cette humidité apportée aux couvées par les plumages mouillés permet une meilleure éclosion.

• **L'eau de boisson** : doit être propre et fraîche. L'eau tiède n'est pas appréciée. On peut par exemple, changer l'eau juste avant la distribution de graines. Car, en règle générale les pigeons boivent après le repas, en grande quantité. Ceux qui gavent les jeunes, boivent après un laps de temps, quand les graines ont déjà un peu gonflé dans le jabot. Si, dans ce cas, il n'y a pas d'eau à disposition, les jeunes sont nourris de graines trop "sèches" et risquent de mourir de déshydratation. Au besoin, donner de l'eau au moyen d'une seringue à embout plastique. N'oubliez pas le grit et la verdure fraîche.

• **Les jeunes** : doivent être placés dans le compartiment spécial au fur et à mesure de leur sevrage, ou leurs passages dans les "pouponnières". On peut déjà commencer la sélection en éliminant les défectueux et ceux qui restent en rade.

• **Prévention sanitaire** : ne pas oublier la prévention contre les vers (je vermifuge les jeunes systématiquement à l'installation d'une "série" dans la volière des jeunes). On peut donner un préventif antitrichomonose pendant qu'il y a une série de jeunes éclos, âgés d'une semaine environ.

Le traitement anticoccidien peut être plus espacé, devrait être pratiqué 1 fois par mois en saison très chaude, et chaque fois qu'on soupçonne une baisse de forme. Mieux encore, sur diagnostic certain après examen des fientes.

N'oublions pas qu'en été se développent les parasites externes, user d'insecticide approprié est capital, surtout que dans un mois va bientôt démarrer la mue.

## COUPE SOUVENIR ANDRE MICHEL

Une Coupe sera mise en compétition en souvenir de notre regretté Président d'Honneur André MICHEL.

Cette coupe sera réservée cette année, aux Pigeons de Forme de races étrangères.

Pour concourir pour cette coupe, les éleveurs devront avoir présenté au minimum 4 sujets de même race et même variété, sans distinction de sexe ou d'âge.

Le décompte sera fait sur les 4 meilleurs sujets, selon le barème des Prix SNC. En cas d'égalité, il sera procédé au tirage au sort.

### ABONNEMENT A COLOMBICULTURE COTISATION S.N.C.

Nous rappelons à nos adhérents et lecteurs que si la cotisation SNC pour 1991 est restée sans changement, soit 20 F., le montant de l'abonnement à COLOMBICULTURE est passé de 100 F. à 120 F.

Les éleveurs ayant réglé la somme de 120 F. sont considérés comme ayant seulement réglé l'abonnement et non la cotisation, et ainsi, ne pourront prétendre aux Prix SNC attribués à METZ lors de notre prochaine Nationale.

D'autre part, un certain nombre d'abonnés ne se sont pas encore mis en règle ; il serait bon qu'ils le fassent au plus vite.

## NATIONALE SNC de METZ NOVEMBRE 91 PRIX SPECIAUX SNC

### • 4 GRANDS PRIX SNC DE 500 F.

- Meilleur Mâle pigeon de forme
- Meilleure Femelle pigeon de forme
- Meilleur Mâle autres groupes
- Meilleure Femelle autres groupes

### • PRIX SNC DE 200 F.

L'ensemble des pigeons étant réparti en 10 groupes (voir recueil des standards SCN), dans ces groupes des Prix de 200 F seront attribués de la façon suivante :

- Meilleur Mâle pigeon de forme races françaises
- Meilleure Femelle pigeon de forme races françaises
- Meilleur Mâle pigeon de forme races étrangères
- Meilleure Femelle pigeon de forme races étrangères
- Meilleur Mâle et Meilleure Femelle dans les autres groupes comptant plus de 100 cages
- Meilleur sujet dans les autres groupes ayant moins de 100 cages
- Un Prix supplémentaire de 200 F au meilleur couple ou à la meilleure volière.

Ces Prix ne seront décernés qu'à des sujets ayant obtenu un P.H. et ne seront pas cumulables avec les Grands Prix SNC.

Tout éleveur, s'il le désire, pourra recevoir une Coupe à la place du Prix de 200 F.

### • PRIX D'ELEVAGE

4 Prix d'Elevage seront décernés, d'une valeur de 300 F. Ces Prix seront disputés sur 6 sujets, 3 mâles et 3 femelles, même race, même variété, jeunes ou adultes.

Un Prix sera décerné en pigeon de forme française

Un Prix sera décerné en pigeon de forme étrangère

Deux Prix dans l'ensemble des autres groupes.

### • DECOMPTÉ DES POINTS

GPH et PH : 10 - 1<sup>er</sup> Prix : 8 - 2<sup>e</sup> Prix : 5 - 3<sup>e</sup> Prix : 2

Si 2 ou plusieurs éleveurs sont à égalité, ils seront départagés par tirage au sort.

**ATTENTION : Ces Prix ne pourront être attribués qu'à des exposants ayant, pour 1991, réglé les 20 F de cotisation SNC et les 120 F de l'abonnement à Colombiculture, soit au total : 140 F.**

# SOCIÉTÉ NATIONALE DE COLOMBICULTURE

## STATUTS

1 - Il a été fondé, lors d'une première assemblée, entre les adhérents présents, une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 ayant pour titre :

### "SOCIÉTÉ NATIONALE DE COLOMBICULTURE"

Née de la fusion du PIGEON CLUB FRANÇAIS et de l'Association LES AMIS DU PIGEON, elle a été valablement formée à la date du dépôt de ses statuts.

2 - La Société Nationale de Colombiculture a pour but :  
- l'organisation, la coordination, l'information colombicole  
- l'encouragement à l'élevage, l'amélioration et la conservation des races de pigeons dits de "Race Pure".

3 - Le Siège Social est fixé au bureau de la SCAF, 34 rue de Lille - 75007 PARIS. Il pourra être transféré sur décision du Conseil d'Administration.  
La durée de la Société est illimitée.

4 - La Société se compose de :  
- Membres d'Honneur nommés par l'Assemblée Générale  
- Membres Bienfaiteurs nommés par le Conseil d'Administration  
- Membres Actifs. Les Membres Actifs pouvant être des personnes physiques ou des personnes morales (associations, clubs d'élevage de pigeons).

La qualité de Membre se perd par :

- la démission
- le décès
- le non-paiement de la cotisation annuelle
- l'exclusion pour motif grave

5 - La Société est administrée par un Conseil de 15 à 30 Membres élus pour 4 ans et rééligibles. Le Conseil est renouvelé par moitié tous les deux ans.

Au sein du Conseil, est élu un Bureau composé de :

- Un Président
- Deux à quatre Vice-Présidents
- Un Secrétaire Général
- Un Trésorier Général
- Un Secrétaire Général Adjoint
- Un Trésorier Général Adjoint

Le Président dirige les travaux de la Société. Il agit en son nom et la représente dans tous les actes de la vie civile. Il ordonne les dépenses.

Le Secrétaire Général est dépositaire des archives de la Société.

Le Trésorier Général est dépositaire des fonds. Le Secrétaire-adjoint et le Trésorier-adjoint, remplacent les titulaires en cas de nécessité.

6 - Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la Société. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix.  
Le Conseil peut désigner des Commissions d'Etude.

7 - La gestion du patrimoine de la Société est contrôlée par une Commission des Comptes indépendante du Conseil, et élue pour un an par l'Assemblée Générale.

8 - Une Assemblée Générale a lieu au moins une fois par an. Les décisions y sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

9 - Les recettes de la Société sont :

- les cotisations des adhérents
- les dons, legs et subventions

Les dépenses de la Société sont :

- les frais de bulletins, de circulaires
- les frais de correspondance, d'affranchissement
- les frais de participation à diverses manifestations
- les récompenses
- les achats de documentations, de matériel

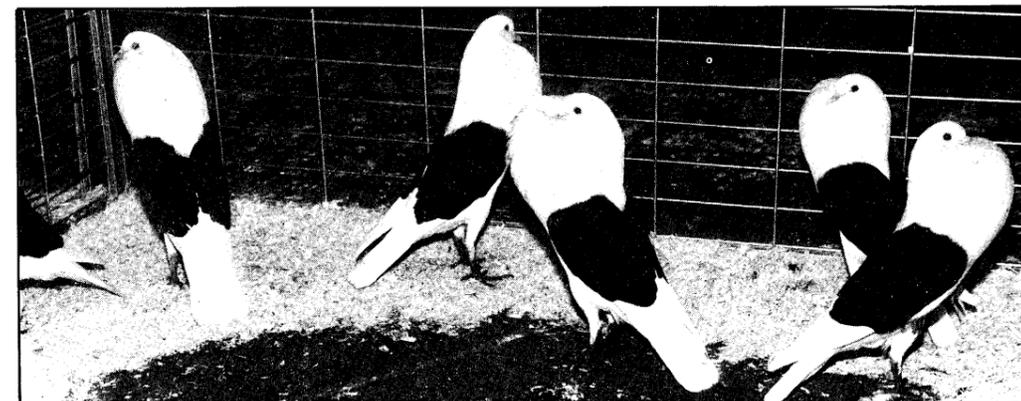
10 - Les présents statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale, la nouvelle rédaction devant être ratifiée à la majorité des deux-tiers des suffrages exprimés par les membres présents.

11 - Un Règlement Intérieur pour l'application des statuts est approuvé par l'Assemblée Générale à la majorité des deux-tiers des suffrages exprimés par les membres présents. Il peut être modifié dans les mêmes conditions.

12 - La Société est représentée en justice et dans les actes de la vie civile, par son Président ou, à défaut, par un Vice-Président.

13 - Le représentant de la Société doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

14 - En cas de dissolution volontaire, ou par décision de justice, l'Assemblée Générale réunie à cet effet, décide de l'emploi des fonds restant sans que jamais la répartition puisse en être faite entre les sociétaires.



Strasbourg 90 - PH. Volières de Boulants Voorbourg Noirs - Prop. DIEDA - Photo Ripaldi

# CULBUTANT USBEKE

TRADUCTION DU TEXTE ALLEMAND  
par Jean-Louis FRINDEL

**Origine :** Très vieille race du Moyen-Age, d'abord pigeon de vol à bec moyen, puis au 20<sup>e</sup> siècle, a été développé en race à "bec presque court" avec pantouffles longues.

**Aspect général :** De taille moyenne au plus, de tenue basse avec des pantouffles très fournies et bec presque court. Une particularité est la structure très variable de la tête. Les sujets à cou rouge (grison rouge) sont un peu plus grands.

**Tête :** de taille moyenne, large, arrondie.

**Structure :** soit à coquille et visière, soit à visière seule. La coquille peut être située plus ou moins haut, elle est souvent étroite (peigne), elle peut être avec ou sans rosette, cela peut être une huppe avec crinière.

La visière peut être une rosace ronde ou semi-circulaire à raie transversale, ou être érigée.

D'autres structures, comme une raie verticale sur le front ou le dessus de la tête, des visières ou des moustaches (plumes détachées au coin du bec) sont à considérer comme des qualités.

**Yeux :** Perlés chez les colorés, foncés chez les blancs et panachés à dominance de blanc. Le tour d'œil est large, aplati et clair.

**Bec :** Presque court, épais, légèrement plongeant, de couleur chair dans les variétés foncées, un coup de crayon est toléré.

**Cou :** De longueur moyenne, d'apparence forte.

**Poitrine :** Large, arrondie, légèrement proéminente.

**Dos :** Large, légèrement incliné vers l'arrière.

**Ailes :** Pas trop longues, couvrant le dos.

**Queue :** De longueur moyenne, bien fermée.

**Jambes :** Courtes, pourvues de pantouffles longues et bien fournies, sans intervalles, bien serrées aux tarses de vautour.

**Plumage :** Abondant, un peu flou.

**Couleurs et Variétés :** Unicolores : blanc, noir, dun, rouge, jaune, bleu barré et écaillé, argenté barré et écaillé, meunier et crème barré et écaillés.

Tigrés, Papillotés et Panachés : en noir, rouge, jaune, dun.

A tête criblée : en noir.

Arlequin (Almond) et à "Cou rouge" (Grison rouge). Toutes les couleurs bien intenses. Les bicolores et multicolores (Arlequins) doivent être de la qualité recherchée chez d'autres races. Les Grisons rouges ont le cou et le haut de la poitrine rouges, la tête et le reste du plumage sont blancs.

**Défauts graves :** Corp long, étroit, plumage long, tête étroite, bec trop long, tour d'œil étroit, foncé, jaunâtre ou rougeâtre, coquille ou huppe déviée, rosace ou visière insuffisante ou manquant d'harmonie, pantouffles trop courtes ou interrompues, dos très découvert, ailes pendantes, déviations importantes dans les couleurs et marques.

**Jugement :** Type, bec, tête et structure, yeux et tout d'œil, pantouffles, couleurs et marques.

**Bague :** D = 10 mm

Jean-Louis Frindel  
à Monsieur Charbonnier

## OBSERVATIONS PAR RAPPORT AU CONTENU DE VOTRE BROCHURE

Concernant les standards des races de Culbutants Russes, je peux vous informer des points suivants :

- La Commission des Standards allemande, et européenne (celle relevant de l'Entente Européenne d'Aviculture), me transmettra les textes arrêtés pour traduction.

- La Commission des Standards française m'a confié tout pouvoir pour traduire ces standards, les soumettre à la Commission pour approbation directe.

- Je viens de recevoir les textes allemands et, au moment où je vous écris ces mots, je ne les ai pas encore décortiqués. Je ne suis donc pas en mesure de fournir le texte définitif. Je sais que certaines races n'ont pas encore de standard rédigé et acceptable à la Commission Européenne, mais cela ne saurait tarder.

- J'ai déjà remis les textes suivants qui ont été approuvés, soit :

- le Culbutant de Taganroga (que vous faites paraître)

- le Culbutant de Tula

- le Culbutant de Kazan

- le Culbutant de Roskow

- Il y a lieu d'apporter à votre brochure les précisions suivantes :  
Page 1 : Il faut bien s'entendre sur les appellations de ces races, soit le "Haut-Volant d'Usbeke" n'est pas conforme puisqu'il s'agit d'un Culbutant, et "d'Usbeke" n'est pas judicieux car il faut dire "d'Uzbekistan" ou simplement "Usbeke", soit "Culbutant Usbeke".

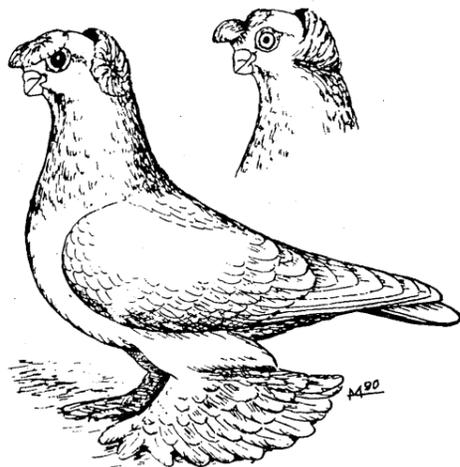
Je dois vous signaler que le pigeon représenté sur cette page en entête est un "Culbutant de Posture d'Eisk" et non pas un "Usbeke". En effet, l'Usbeke ne relève pas la queue en l'encontre des "Postures". Je pense que c'était clair pour vous, je le rappelle seulement pour mémoire. Ceci dit, "l'Usbeke" n'est pas un Culbutant de "Posture".

Page 6 : Concernant le "Poltawa", Reichenbach écrit dans Geflügel Börse N. 9/90 page 13, qu'il s'agit plutôt, d'après un consensus soviétique, du "Culbutant de Posture du Caucase (Nord) à queue colorée". Je crois aussi dans ce cas que le "Poltawa" est plus court ! Mais il s'agirait d'une variante du Culbutant de Rostow, à plumage plus flou.

NOTA : Pour les mêmes raisons que celles évoquées au paragraphe "Page 1", le Culbutant "d'Eisk" est l'appellation exacte. Le terme "Eisk" est en langue allemande et signifie "de Eisk" par la terminaison "er".

Exemple : Tümmeler aus Eisk = Eisker Tümmeler = Culbutant d'Eisk, Eisk étant une ville au Nord du Caucase.

Si vous dites "Culbutant Eisker" c'est comme si l'on disait "Colmars de Marseillais", en fait, c'est "Colmars de Marseille" ou "Colmars Marseillais".



# CHAMPIONNAT DE FRANCE 90 DU CAPUCIN

Compte-rendu de Bernard WILCZYNSKI, Président du P.C.S.

*Avec une assurance et un doigté qu'on peut envier, à Baraqueville M. Robert CHEVILLON, avec la "baraka" a cassé la baraque. C'est une expression bien adéquate me direz-vous et bien de circonstance.*

*Pour la 3<sup>e</sup> fois, M. CHEVILLON emporte le Championnat du Capucin.*

*De plus, il est Grand Prix d'Exposition, Meilleur Jeune de l'année et Meilleur Blanc.*

*C'est un noble cœur, tirez-lui notyre chapeau.*

- 250 Capucins se sont présentés sur un seul rang, bien espacés, dans de larges allées bien éclairées, dans le Foirail de Baraqueville. Je voudrais particulièrement remercier la Société Avicole du Rouergue ainsi que M. COSTE, de nous avoir accordé toutes les faveurs et particulièrement le retour gratuit. Cette heureuse initiative mérite d'être focalisée. Je suis certain qu'elle servira d'exemple à d'autres manifestations similaires.

*Je voudrais, par la même occasion, remercier les "Capuciculteurs" et les juges, MM. MANGRANGEAS et JONQUIERES, d'avoir participé à cette concentration nationale de nos protégés.*

*Venons-en à eux :*

**Les Blancs :** Plus nombreux que d'habitude, en nette progression. Le meilleur est M. Chevillon. La compétition a été serrée entre MM. Greget, Barres et Michels.

**Les Crèmes :** En progression, bonne structure et bonne condition, légèrement plus petits, comme les lavandes et les argentés étant donné qu'ils sont dilués. Ils sont évidemment plus légers. Il faut prendre garde à ne pas les élever en arrière-saison. Le meilleur appartenant à M. Claude Michels, qui se spécialise dans cette matière.

**Les Bleus :** Une élogieuse collection de bleus barrés avec des capuches bien compactes, des barres bien prononcées, en très bonne condition. Des oiseaux qui "pètent la santé" présentés par un spécialiste en la matière : M. Franck COULEVARD. Il est désigné Champion des bleus.

**Les Jaunes :** Qui dit jaune, dit Jean-Paul Gutzwiller, le tenace, comme la couleur qu'il travaille et qu'il maîtrise très bien. Une belle collection (24 sujets). Je souhaiterais un peu plus de prestance. Le meilleur est M. Gutzwiller.

**Les Lavandes :** Comme la tendresse de Papy Roger Gravier, avec le charme habituel, il nous régale avec ses lavandes, on ne soulignera jamais assez le travail d'un tel idéalisme. Le meilleur : M. Roger Gravier.

**Les Meuniers :** Contrairement à la chanson, ça ne dort pas. Je dirais une très bonne classe, bien prometteuse, que je souhaiterais quand même un peu plus forte. Le plus beau était celui de M. Alain Barres notre Champion de France 89, qui se classe bien dans ce Championnat. Il ne faut pas oublier qu'il a aussi sorti le meilleur A.O.C.

Si je voulais faire mon carré d'as des jeunes éleveurs, je citerais : MM. Barres, Coulevard et Michels, des jeunes qui iront loin dans l'élevage de Capucin.

**Les Noirs :** Pas nombreux, d'une couleur franche et lustrée, les meilleurs présentés par M. Soum qui nous a fait un doublé en se classant dans les meilleurs argentés. Bravo. Il est dommage que de très beaux noirs dorment dans un pigeonnier de la région parisienne.

**Les Rouges :** Très vulgaires mais d'une bonne couleur. M. Greget sauve la mise avec un beau mâle. Il est évident que si l'on travaille les couleurs inédites, on délaisse les couleurs classiques. Cette couleur mérite d'être reprise en main et travaillée.

**Les Tigrés :** Evidemment, celui de M. Chevillon suivi de très près par un jeune mâle de M. Barres, à s'y méprendre (le frère du Champion).

Allons-nous revoir les tigrés de M. Magrangeas ?

*Dans toutes ces congratulations, je ne voudrais pas oublier tous ceux qui sont venus, non pas dans un esprit de compétition, mais dans un esprit de concentration nécessaire, et qui resserrent les liens d'amitié, de sentiments, de reconnaissance aux hommes dévoués, pendant que les autres se divertissent et gouttent toutes les satisfactions de notre noble et saine passion. Le laboureur m'a dit dans un songe : "Fais ton pain, je ne te nourris plus, gratte la terre".*

**CHAMPION DE FRANCE**  
Capucin Tigré Rouge à M. CHEVILLON

**CHAMPION BLANC :** M. CHEVILLON

**CHAMPION ROUGE :** M. GREGET

**CHAMPION BLEU BARRE :** M. COULEVARD

**CHAMPION JAUNE :** M. GUTZWILLER

**CHAMPION NOIR :** M. SOUM

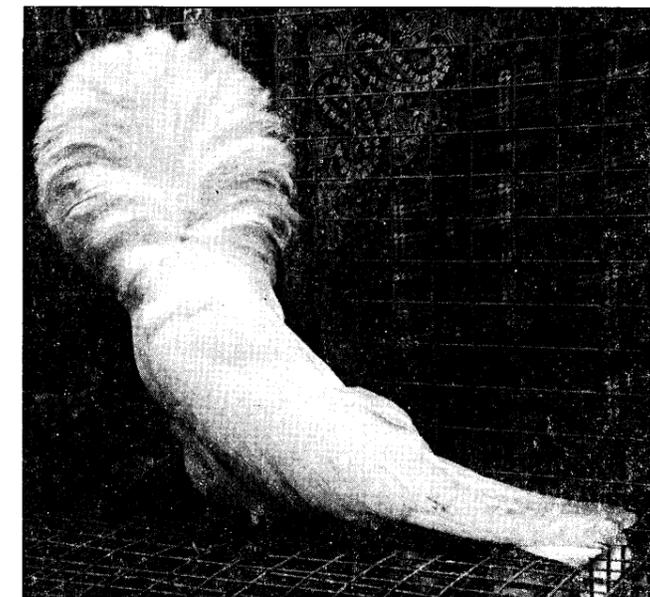
**CHAMPION ARGENTE :** M. SOUM

**CHAMPION LAVANDE :** M. GRAVIER

**CHAMPION CREME BARRE :** M. MICHELS

**CHAMPION MEUNIER :** M. BARRES

**CHAMPION T.C.N.C. :** M. BARRES



Capucin Blanc - Photo Zalio

## • EDITORIAL

# Impressions sur les Expositions

L'activité avicole, colombicole en l'occurrence, trouve son but, son aboutissement, sa confirmation dans l'Exposition, petite locale jusqu'à la plus grande nationale ou internationale. Et nous y sommes, bientôt cela va reprendre de plus belle, et la saison des concours a d'ailleurs déjà commencé.

En fait, le niveau de qualité de nos Expositions devrait être fonction de l'investissement des organisateurs, en temps, en argent, en main d'œuvre...

L'Expo est là, les animaux arrivent, sont jugés, primés, il le faut ! Vu l'importance de ce dernier point, il est souvent sujet à critiques. Il faudrait que cela se passe alors sous forme de discussion libre entre exposants et juges, **c'est la pratique qui fait progresser la pratique !** Eviter que cela se passe dans les coulisses, devant les buvettes, avant le jugement, non, après le jugement et devant les cages !

L'inauguration : il le faut ! Plus ou moins longue (...) elle fait partie de l'impact publicitaire, il y a du monde, beaucoup de non-éleveurs, qui ne le deviendront sans doute jamais, mais qui en parlent, qui colportent leurs impressions.

Le catalogue renseigne sur le contenu, il ne remplacera jamais la visite de l'Expo. Tout ce qui peut être vu et dit sur les animaux, sur leurs qualités et défauts, les comparaisons, les critiques, tout ceci est irremplaçable.

Il faut voir ce qui se passe ailleurs, pour pouvoir le transposer sur son propre élevage, et constater les efforts à faire. On ne peut arriver autrement à un développement de son propre cheptel. Un perpétuel achat de sujets d'élevage (et d'exposition), qui ne fait qu'accroître le quota des produits de hasard, ne peut être un leitmotiv d'éleveur-sélectionneur ! Il y a ensuite tout le service matériel et technique proposé. Tout peut être acheté. Sauf... certains animaux précis et primés ! Il faudrait quand même accepter que des éleveurs dignes de ce nom ne vendent pas **leurs** produits, même si les enchères montent. Les éleveurs cèdent pour la plupart de bons sujets reproducteurs, certes pas leurs champions, il faut savoir leur faire confiance.

Alors il y en a qui trouvent un moyen illégal de s'approprier de telles merveilles. On ne peut que leur conseiller de se distancer d'eux-mêmes de notre Société. Souvent ils sont doublés de fraudeurs et de "maquilleurs", et plus souvent qu'on ne croit, on les repère et la répétition les fera un jour mettre au pilori !

Retournons à notre sujet : souvent la qualité justifie le prix, on trouve de tout, de quoi bâtir une souche ou la compléter sous tous les aspects possibles, en passant par tous les accessoires et annexes : matériel, bibliographie...

Si l'on fait bien le calcul de tout l'investissement de la part des éleveurs, sans compter le temps et l'argent effectivement déboursé, et si l'on compare tout ceci à d'autres occupations dites de "temps libre", on verra que les aviculteurs ne sont pas les plus chers !

Le facteur "temps" est en fait très fragile et à manipuler avec extrême précaution. En effet, où est-il possible d'obtenir une telle compensation idéaliste et culturelle par rapport au temps investi ?

Conclusion : nos jeunes colombiculteurs, et surtout ceux qui le sont restés - hommage leur soit rendu ! - ont le temps, et doivent l'avoir, pour le service de notre loisir dans toute sa diversité.

L'intérêt toujours présent pour nos Expos en est la preuve.

FRINDEL-RIPALDI

## NOTE AUX ORGANISATEURS D'EXPOSITIONS

*Nous choyons nos animaux 365 jours dans l'année pour qu'ils soient à l'apogée de la beauté le jour "J" des expositions. Il est hélas déplorable et décevant de voir nos petits protégés revenir dans un état lamentable.*

*Nous souhaiterions que les soins donnés aux animaux soient mieux suivis. Renouvellement des copeaux dans les cages le plus souvent possible aux pigeons de structure.*

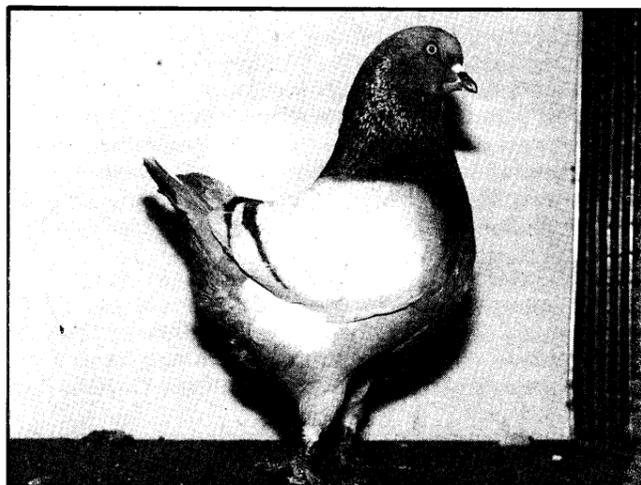
*Les animateurs du Pigeon Capucin Structure ont l'intention de créer un guide des expositions avec un nombre d'étoiles suivant la qualité de l'exposition, comme pour les restaurants.*

*Nous aimerions que les clubs amis nous suivent dans cette entreprise.*

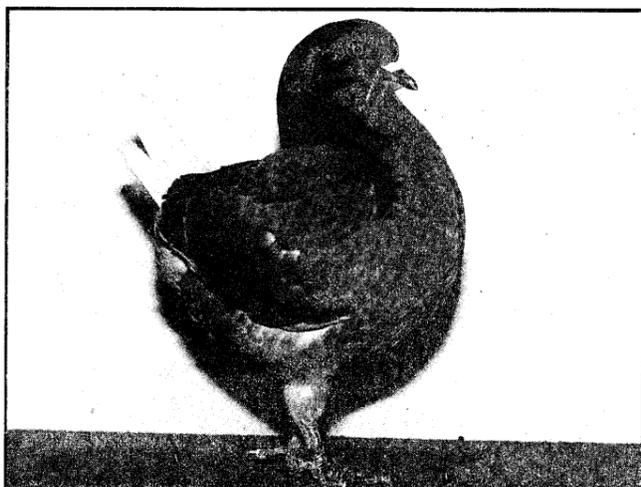
*Dans la Revue Avicole du mois d'avril 90, nous avons fait paraître cet article. Malgré cela il m'est arrivé de visiter un exposition française où nos protégés ont pataugé dans leurs fientes pendant toute la durée de l'exposition.*

*Quel contraste avec les expositions que nous visitons à l'étranger !*

*Les Animateurs du Pigeon Capucin Structure*



Limoges 90 - Champion de France des Kings - Photo Ripaldi



Limoges 90 - Championnat du King - Meilleur Brun Barré - Photo Ripaldi

## REGLEMENT D'APPLICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE NATIONALE DE COLOMBICULTURE

1 - A L'Assemblée Première, dite de "création", se tint le 27 Novembre 1937.

1 - B C'est à cette date que naquit la SOCIETE NATIONALE DE COLOMBICULTURE, de la fusion des Associations "Le Pigeon Club Français" (fondé en 1903 par l'illustre Robert FONTAINE) et "Les Amis du Pigeon" (créée en 1920 par M. Alfred GRITTON).

2 - A La Société est affiliée à la CNAF, les adhérents conservant leur autonomie.

2 - B En cas de transfert du Siège Social, la décision du Conseil devra être ratifiée par l'Assemblée Générale qui suivra.

3 - A La qualité de "Membre d'Honneur" est conférée à des personnes ayant rendu des services exceptionnels à la Société. Ce titre, attribué par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil, peut être associé à une fonction (Président d'Honneur, Conseiller d'Honneur...). Les Membres d'Honneur sont élus à vie et dispensés du paiement de la cotisation.

3 - B La qualité de "Membre Bienfaiteur" est attribuée par le Conseil d'Administration aux personnes ayant rendu d'éminents services à la Société. L'obtention et la conservation de ce titre sont subordonnées à l'adhésion à la Société. L'Assemblée Générale en est informée.

3 - C Les "Membres Actifs" ou "Membres Adhérents" versent une cotisation annuelle à la Société. Cette cotisation est due par le nouveau membre au moment de l'admission, pour l'année en cours.

3 - D Le Trésorier doit être avisé par écrit de toute démission décidée avant le 31 Décembre de l'année en cours.

3 - E L'exclusion d'un sociétaire est prononcée par le Conseil pour motif grave. Le sociétaire à exclure doit être invité à se présenter devant le Conseil pour se justifier. Cette convocation doit être adressée à l'intéressé par pli recommandé avec accusé de réception, au plus tard un mois et un jour avant la date de réunion du Conseil. Si l'intéressé ne se présente pas, le Conseil délibère en son absence en veillant à ce que toutes les circonstances en sa faveur soient examinées.

3 - F L'exclusion d'un Membre du Conseil ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale et dans les mêmes conditions que ci-dessus. Toute exclusion est déclarée avec ses motifs, à l'Assemblée Générale.

3 - G La cotisation de l'année en cours reste acquise à la Société. Un sociétaire exclu ne peut être réintégré que si les faits qui lui sont reprochés ont disparu ou sont annulés.

4 - A La Société participe, dans la mesure de ses moyens, à toutes manifestations avicoles lui permettant d'œuvrer dans le sens du "but" recherché.

4 - B La Société entretient des rapports privilégiés avec les autres Sociétés d'Aviculture, s'informe de leurs activités et porte aux Sociétés aide et assistance dans la mesure de ses moyens.

4 - C La Société ne peut être utilisée au bénéfice d'organisations autres que celles citées ci-dessus, que si elle-même ou l'aviculture en général en retire un bénéfice.

La décision doit être prise par le Conseil. L'Assemblée Générale doit en être informée.

4 - D Même dans ces conditions, la Société ne peut apporter aide, appui ou concours gracieux ou payant, à aucune manifestation à caractère politique, religieux ou syndical.

4 - E La Société, dans la poursuite de sa mission :  
- définit et arrête les standards des races françaises de pigeons et s'attache à faire respecter les standards des autres races.  
- dirige la Commission des Juges pigeons et entérine leur nomination.

- désigne la Commission des Standards (en accord avec la SCAF), et contrôle ses travaux.

- délivre des bagues métalliques fermées et millésimées du modèle réglementaire. Elle ne peut les diffuser qu'à ses adhérents.

- exige que les pigeons présentés aux expositions soient porteurs de bagues fermées et millésimées. Une seule bague par pigeon est admise.

- fait disqualifier l'exposant reconnu coupable de fraude ou de faute grave.

- sanctionne aux expositions, les présentations jugées les meilleures conformément au standard, en servant des récompenses de valeur.

- élabore et diffuse à tous les sociétaires, un Bulletin National de Colombiculture, comportant :

- des articles de fond sur le pigeon, son élevage, les races de pigeons, les standards, les expositions
- des informations d'actualité

- des insertions utiles à l'éleveur et à l'exposant

- collabore à la rédaction de "Revue d'Élevage" aux fins d'informer au mieux les éleveurs des pratiques françaises et étrangères en matière de colombiculture

- conduit la spécialisation, le perfectionnement des éleveurs amateurs de pigeons de race.

- veille à la sauvegarde du patrimoine colombicole français, à la conservation des espèces ou races.

- s'interdit toute expression d'idée à caractère politique ou religieux.

5 - A La qualité de Français est exigée pour l'admission au Conseil.

5 - B Les membres du Conseil sont élus pour 4 ans et renouvelables par moitié tous les deux ans. L'élection a lieu à l'occasion d'une Assemblée Générale et à la majorité des deux-tiers des suffrages exprimés.

5 - C Les sociétaires ne pouvant assister à l'Assemblée Générale, ont la possibilité de donner procuration à un autre membre pour les représenter dans les débats et voter en leur nom.

5 - D Les membres du Conseil sont élus individuellement, tout sociétaire peut donc modifier la liste qui lui est soumise pourvu que le nombre de candidats pour qui il vote, soit au plus égal à celui des postes à pourvoir. Les candidatures au Conseil sont reçues par le Président.

# CALENDRIER

- 5 - E** Les élections au Conseil d'Administration ont lieu par correspondance.
- 5 - F** En cas de décès, d'exclusion, de non-paiement de cotisation, de démission d'un membre du Conseil, il est remplacé à l'occasion du premier vote qui suit.
- 5 - G** Les membres du Conseil se trouvant dans l'impossibilité d'assister à une réunion du Conseil, peuvent donner procuration à d'autres membres pour les représenter et voter en leur nom jusqu'à concurrence de 3 procurations.  
Tout membre du Conseil n'ayant pas répondu à trois convocations consécutives du Conseil ou de l'Assemblée Générale, est exclu du Conseil ; s'il fournit une excuse, les membres présents jugent si elle est recevable ou non.  
En cas de vacances, le Conseil pourra se compléter provisoirement jusqu'aux prochaines élections.
- 5 - H** Le Bureau doit être réélu après chaque élection des membres du Conseil.
- 5 - I** Indépendamment du Bureau, les autres membres du Conseil peuvent recevoir des fonctions permanentes ou provisoires.
- 6 - A** Le Bureau établit des projets, des programmes et définit les orientations, mais toute décision ne peut être prise qu'en réunion du Conseil.
- 6 - B** Le Président,  
- dirige les travaux de la Société  
- agit au nom de la Société et la représente dans tous les actes de la vie civile  
- ordonnance les dépenses  
- ordonne les convocations  
- provoque les réunions du Conseil  
- préside les séances  
- contrôle, approuve et signe les procès-verbaux des réunions du Conseil et des Assemblées  
- prend connaissance et signe les procès-verbaux des réunions de Commissions  
- la voix du Président est prépondérante en cas de litige ou ballottage.
- 6 - C** Les Vice-Présidents, par ordre d'ancienneté, remplacent le Président en cas d'absence ou d'empêchement.

- 6 - D** Le Secrétaire Général est chargé de :  
- la correspondance  
- l'envoi des convocations  
- la rédaction des procès-verbaux des réunions, des comptes-rendus  
- le tenue à jour du registre des délibérations du Conseil.
- 6 - E** Le Trésorier Général,  
- perçoit les cotisations annuelles, les dons et legs consentis à la Société  
- acquitte les dépenses ordonnées par le Président ou le Vice-Président compétent  
- tient à jour le registre "Entrées et Sorties" des bagues et consigne leur affectation  
- dresse la liste (noms, adresses) des sociétaires  
- assure le suivi de la comptabilité journalière  
- rend compte de la situation financière.
- 6 - F** Le Secrétaire-adjoint et le Trésorier-adjoint, remplacent les titulaires en cas de nécessité.
- 7 - A** Le Bulletin COLOMBICULTURE est confié à une équipe de Rédaction.
- 8 - A** L'Assemblée Générale est informée des agréments prononcés par le Conseil. Ceux-ci sont insérés dans le Bulletin de la Société.
- 8 - B** Une Assemblée Générale a lieu une fois l'an. Le Conseil en fixe la date, le lieu et l'ordre du jour.
- 8 - C** Des questions importantes sont traitées en Assemblée Générale, telles :  
- l'actualisation des Statuts de la Société  
- la réélection de la moitié du Conseil sortante  
- les participations aux expositions  
- le bilan financier
- 8 - D** Le Conseil d'Administration rend compte de ses travaux.
- 8 - E** Les membres du Conseil participent à l'administration de la Société. Ils ne peuvent recevoir aucune rétribution pour les fonctions qui leurs sont confiées.

.....



Strasbourg - PH Boulant Français Rouge - Prop. HAMMER - Photo Ripaldi



Strasbourg - Boulant Silésie Grison Rouge - Prop. BASTIAN - Photo Ripaldi

## COMMUNIQUE

Le ROMAIN CLUB FRANÇAIS organise son Assemblée Générale les 16, 17 et 18 Août prochain, à la Cité Jeanne d'Arc à Saint-Avoid (Moselle), avec le Club Allemand du Romain, du Montauban et du Géant Hongrois.

- VENDREDI 16 AOUT : Arrivée
- SAMEDI 17 AOUT : Assemblée Générale, discussions techniques et visites d'élevages
- DIMANCHE 18 AOUT : Conclusion et départ

Les Présidents des Clubs et les éleveurs de ces races, sont priés de s'adresser pour fin Juillet au plus tard à :

Rémy GROSS  
5, Impasse du Rossignol  
57450 SEINGHUSE - Tél. 87 89 23 74

## JUILLET 1991

27-28 LIGNY LE RIBAUT (45) Régionale - Mme P. CHAPET. 7, rue Filloux. 41200 VILLEFRAN-  
CHE/CHER. Tél. 54 96 41 71

## AOÛT 1991

9-12 PREVERANGES (18) Nationale - Organisée par la Société d'Aviculture Préverangeoise : 3 GPE,  
14 GPH, Prix Spéciaux pour Carneaux, Strassers, Modènes, Volailles naines, Lapins GR, PR, RM offerts  
par la Société.  
M. J.P. MARECHAL. 18370 PREVERANGES. Tél. 48 56 45 98

31-2 Septembre CANDE (49) 41<sup>e</sup> Nationale - Parc de l'Hôtel de Ville. Organisée par le Comité de la  
Foire Exposition. M. J.P. LEPONT. 8, rue du Four. 49440 CANDE. Tél. 41 92 72 05

31-1<sup>er</sup> Septembre LA CAPELLE (02) Nationale - Dans le cadre de la Foire aux Fromages.  
Clôture des inscriptions : 20 Juillet 91  
M. R. BRESSON. 24, rue du Plessier. 02850 JAULGONNE. Tél. 23 70 22 33.

## SEPTEMBRE 1991

7-10 CHALLANS (85) Nationale - Organisée par l'Union Avicole Nantaise et la Foire des Minées.  
M. G. CROSSOUARD. 6, rue de la Loire. 44640 ST-JEAN-DE-BOISEAU.

20-22 ALENÇON (61) Nationale - Organisée par la Société d'Aviculture de l'Orne, dans le cadre de  
la Foire de l'Agriculture Normandie-Maine, au Parc Elan.  
M. M. JORE. 13, rue Albert 1<sup>er</sup>. 61000 ALENÇON. Tél. 33 26 28 33

## OCTOBRE 1991

4-6 MONTMARAULT (03) Régionale - Challenge R. DESFORGES. Modènes.  
M. G. DEMOSTHENIS. Rue Pierre Arveuf. 03390 MONTMARAULT.

4-6 CHALON/SAONE (71) Nationale - Championnat National du Strasser.  
M. G. JOLY. 39, route de Bucy. 71100 SAINT-REMY. Tél. 85 93 13 87

5-6 MORLAIX (29) Nationale - Organisée par la Section Avicole du Festival d'élevage des Pays de  
Morlaix.  
- Rencontre régionale Ouest-Bretagne Normandie du Cauchois  
- Challenge volailles grandes races  
- Challenge lapins grandes races  
M. J.Y. LE DIZES. 13, rue M. Cachin. 29640 PLOUGONVEN. Tél. 98 78 66 14

10-13 THIERS (63) Nationale - Championnat de France du Cravaté. Coupe d'Automne du Modène.  
M. C. BOSTMAMBRUN. Chemin des Sept Pierres. 63300 THIERS. Tél. 73 80 58 30

11-13 HAGUENAU (67) Internationale - Prix du Président de la République qui sera décerné par une  
Commission de Juges au meilleur des 9 Grands Prix d'Exposition.  
- Rencontre Européenne du Marcheneros  
- Championnat de France des Pigeons d'Origine Orientale  
- Championnat de France du Texan  
- Challenge du Boulant d'Alsace et du Voorbourg  
M. KLEINMANN. 20, rue du Stade. 67240 BISCHWILLER. Tél. 88 72 40 98

12-13 NEVERS 64<sup>e</sup> Nationale - Prix du Président de la République. Championnat national des Car-  
neaux, des Dragons et le régional des Lynx.  
M. D. GEOFFROY. Forges 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS. Tél. 86 37 13 89

17-20 CASTRES (81) Nationale - Organisée par la Société d'Aviculture du Sidobre. Championnat Inter-  
Régional du Lynx de Pologne et Bantam Club.  
Challenge USASO. Volailles naines (BCF).  
M. S. ARMENGAUD. 31, rue de Castres 81210 ROQUECOURBE. Tél. 63 75 85 90.

19-20 ROANNE Nationale - Prix du Président de la République. Championnat Régional du Sud-Est  
du Lynx de Pologne. Coupe Inter-Sections du Modène Club de France.  
M. M. LETANG. 235, rue Emile Zola 42153 RIORGES. Tél. 77 72 01 53.

26-27 LIMOGES (87) Internationale - Championnat national du Mondain, régional du Cauchois, Coupe  
de France du King. M. BROUSSAUD. 16, rue de Beynac. 87110 BOSMIE L'AIGUILLE.  
Tél. 55 39 01 98

31-3 Nov. LA ROCHE/FORON Internationale - Palais des Expositions. Lapins, poules, pigeons (en  
très grand nombre), oiseaux de parc et d'ornement. Environ 2000 sujets.  
- Championnat régional du Bantam Club  
- Championnat régional lapins grandes races et russes  
- Championnat régional Argenté de Champagne  
M. L. SAILLET. 86, rue de Romagny. 74100 ANNEMASSE. Tél. 50 37 04 95.

31-3 Nov. NANTES (44) Internationale - Organisée par l'Union Avicole Nantaise et la Foire de Nan-  
tes. Championnats régionaux Lapins grandes races, Pigeons Carneau et Lynx.  
M. R. VIOLAIN. 10, rue des Ouches. 44400 REZE. Tél. 40 05 14 11

## NOVEMBRE 1991

1-3 NONTRON (24) Nationale - Organisée par la Sté Avicole Périgourdine de Nontron. Prix du Prési-  
dent de la République (Vase de Sèvres). Championnat Régional des volailles grandes races étrangères  
et Championnat Régional des Pigeons Cravatés.  
M. J.P. GIRY-ROMIGUIER. 24300 SAINT-MARTIN-LE-PIN.

1-3 NANCY (54) Internationale - Organisée par la Société d'Aviculture de Meurthe et Moselle, à la  
Salle des Fêtes de Gentilly à Nancy.  
M. M. DONO. 8, rue de la Seille. 57590 AJONCOURT. Tél. 87 05 44 95

1-3 CHERBOURG (50) Nationale - M. J. LE CANU. Heau Ménage 50110 LE MESNIL-AU-VAL.

9-10 TOURS (37) 10<sup>e</sup> Nationale - M. P. BAS. 24, rue de la Gare. 37310 REIGNAC s/ INDRE.  
Tél. 47 94 17 19

14-17 MONTLUÇON Nationale - Championnat de France du Montauban.  
M. J.L. MATHONNAT. Givrette. 03410 DOMERAT.

15-17 ANTIBES-JUAN LES PINS (06) 15<sup>e</sup> Internationale - Société d'Aviculture Méditerranéenne.  
Championnat de France du Capucin, Championnats régionaux des Mondains, Texans, Modènes et Kings,  
avec Challenges Franco-Italien du Montauban et du Texan. Challenge de la poule naine, Coupe des  
volailles grandes races, Challenges des lapins grandes races et du lapin Rex et petites races.  
M. G. BIANCHIMANI. 1960, chemin de Vallauris. 06160 JUAN LES PINS. Tél. 93 61 35 37  
(13 h ou après 20 h).

29-1<sup>er</sup> Déc. DRUMETTAZ (73) 4<sup>e</sup> Nationale - Organisée par la Savoyarde d'Aviculture.  
M. R. RENCHET. 16, chemin de Miremont. 73000 JACOB BELLECOMBETTE. Tél. 79 69 50 94

METZ Internationale - Championnat de France du Sottobanca.  
M. P. CLAUDE. 14, rue Claude Bernard.  
90000 BELFORT. Tél. 84 22 63 79.

29-1<sup>er</sup> Déc. TOULOUSE 16<sup>e</sup> Nationale - - Championnat de France du Lynx de Pologne  
- Championnat de France du Lynx de Pologne  
- Championnat de France du King  
- Championnat de France du Bagadai  
M. Y. SIMON. 50, chemin Panegans. 31170 TOURNEFEUILLE.

## DECEMBRE 1991

14-15 THOUARS (79) Nationale - Salle de l'Orangerie du Château, organisée par l'Association Thouar-  
saise d'Aviculture.  
M. J. BONNENFANT. 40, route de Puyravault. 79100 THOUARS. Tél. 49 66 44 45

### XIII<sup>e</sup> EXPOSITION NATIONALE

Championnat National de  
l'Alouette de Cobourg

Championnat Régional du  
Sottobanca



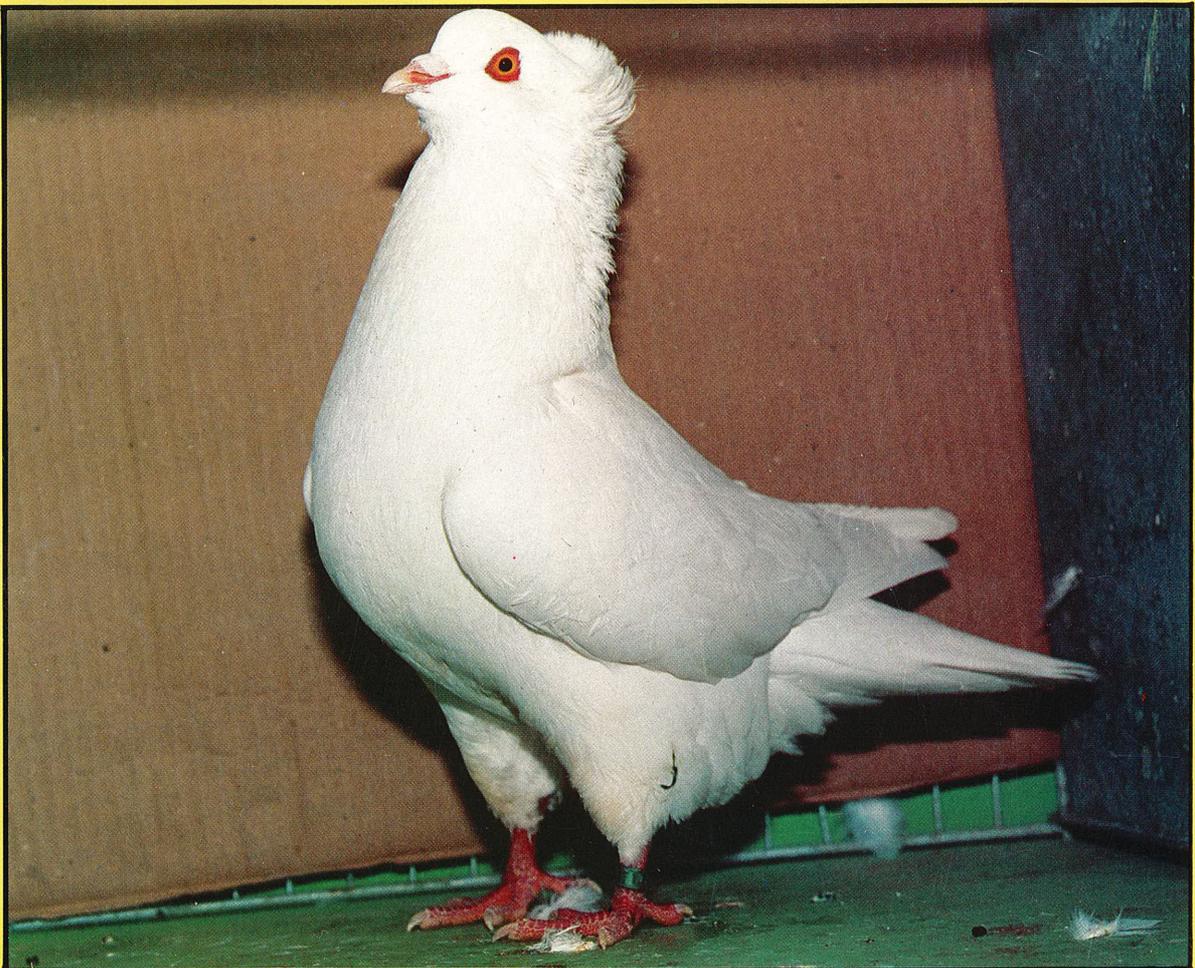
**BRAM**  
(Aude)

1<sup>er</sup> - 3  
NOVEMBRE  
1991

• Richard DEVILLE  
Avenue de Sauzens  
11170 CAUX et SAUZENS  
Tél. 68 47 18 39



MACON 90 - PH Sottobanca Arlequin - Prop. et Photo Ripaldi



MACON 90 - Champion de France des Sottobanca - Prop. et Photo Ripaldi